

RAPPORT FINANCIER

ANNUEL

EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2024



Université **Laurentienne**
Laurentian **University**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL



Table des matières

3 Introduction	20 Investissements dans les immobilisations
6 L'Université Laurentienne en chiffres	21 Actif
7 Environnement de fonctionnement	22 Passif
8 Plan de transaction et d'arrangement	23 Futurs avantages sociaux des employés
9 Vente de biens immobiliers de l'Université Laurentienne	23 Actif net
10 Le point sur l'enseignement	23 Entente de prêt après la LACC
11 Faits saillants en recherche	24 Ratios financiers
13 Tendances des inscriptions	24 Conclusion
15 Examen financier	25 États financiers consolidés
15 État consolidé des opérations	26 Rapport de l'auditeur indépendant
15 Gains redressés	29 État consolidé de la situation financière
16 Revenus	30 État consolidé des résultats
16 Subventions et contrats de fonctionnement	31 État consolidé de l'évolution de l'actif net (insuffisance)
17 Frais de scolarité	33 État consolidé des flux de trésorerie
17 Subventions et contrats de recherche	34 Notes complémentaires aux états financiers consolidés
18 Ventes et services	
18 Autres frais et produits	
19 Dépenses	
19 Salaires et avantages sociaux	
19 Fonctionnement et recherche	
20 Autres dépenses	
20 Coûts de restructuration	
20 Transformation	





Introduction

Nous désirons reconnaître le Traité Robinson-Huron de 1850. Nous reconnaissons aussi que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek et que la Ville du Grand Sudbury comprend également celles de la Première Nation de Wahnapiatae. Nous tenons à exprimer notre profond respect à tous les peuples autochtones et, comme signe de notre relation suivie avec eux, appuierons les recommandations émises par le Groupe de travail sur la vérité et la réconciliation de l'Université Laurentienne. Miigwech.

Ka ke ginwaamdanaa Aki Gaabijidebendaagwak Robinson Huron Naakinegewin ode 1850. Miinwa ginwaamdandaa Laurentian University Chi-kinomaagegamik gewii teg maanpii gidaa kiimina Atikameksheng Anishinaabek debendaagwak miinwa Chi-odeno Sudbury miinwa gewii debendaagwak Wahnapiatae Anishinaabe kiing. Gichipiitenmananig Anishinaabek- ga nakiitaanaa weweni maanpii Laurentian University Chi-kinomaagegamik Debwewin miinwa Minadaapnagewin Nakii Naadmageh Makwataagziiwin. Miigwech.

L'Université Laurentienne a été constituée en société le 28 mars 1960, en vertu de la *Loi de l'Université Laurentienne de Sudbury*, L.O. 1960, c. 151 C. 154. Depuis plus de 65 ans, c'est un établissement postsecondaire bilingue et triculturel financé par les fonds publics dans le nord de l'Ontario, qui offre un enseignement postsecondaire de haute qualité à des étudiants canadiens et étrangers au premier cycle et aux cycles supérieurs.

La nature bilingue et triculturelle de l'Université Laurentienne est unique en Ontario et son incidence dans la région est vitale et essentielle. L'Université Laurentienne est une importante source d'apprentissage pour le nord de l'Ontario et les milliers de personnes qui pourraient autrement difficilement poursuivre des études postsecondaires.

Le 28 novembre 2022, après plus de dix-huit mois de négociations avec les créanciers, l'Université Laurentienne a réussi à se soustraire à la protection de la LACC grâce à un Plan de transaction et d'arrangement (le Plan) appuyé par un financement à long terme de 35 millions de dollars de la Province. Dans le cadre de la procédure liée à la LACC, la *Loi de l'Université Laurentienne de Sudbury* a été modifiée afin de réduire la taille du Conseil des gouverneurs de 25 à 16 membres.

Le Plan a tracé la voie vers une reprise solide et durable. Il contient diverses exigences postérieures à sa mise en œuvre, dont deux demandent à l'Université d'élaborer un nouveau plan stratégique qui guiderait les investissements futurs dans les programmes universitaires et de recherche, et de s'engager dans une transformation opérationnelle complète. Il exige également des changements dans la haute administration et le renouvellement du Conseil.

Le Plan stratégique de l'Université Laurentienne, Connexion, Innovation, et Impact, a été produit en 2024 après une vaste consultation communautaire. Il présente une vision et une mission fondées sur les valeurs de la communauté, l'intégrité, la réussite étudiante, la gérance et la collaboration.



Vision

Faire connaître au monde entier le pouvoir des valeurs, de la résilience, de l'innovation et des modes de savoirs autochtones du nord de l'Ontario.

La voie à suivre met l'accent sur l'importance d'approfondir les partenariats et d'encourager les collaborations avec la communauté de l'Université Laurentienne dans quatre domaines prioritaires, et sur l'engagement de l'Université à cet égard : Améliorer l'expérience étudiante; Dynamiser notre mission d'enseignement et de recherche; Renforcer les communautés desservies; Apprécier et soutenir les personnes qui composent l'Université Laurentienne.

Le Plan prévoit aussi le renouvellement du Conseil et de la haute administration ainsi que l'établissement du Plan de transformation détaillé qui inclut la transformation complète des processus de gouvernance et administratifs, des systèmes et des politiques de l'Université.

Les activités de recrutement de l'Université Laurentienne se sont poursuivies en 2024 pour le renouvellement de la haute administration. Sylvie Lafontaine a été nommée vice-rectrice aux finances et à l'administration le 30 octobre 2023; Lynn Wells a commencé son mandat de 12^e rectrice et vice-chancelière de l'Université le 1^{er} avril 2024, et Malcom M. Campbell est entré en fonction comme vice-recteur principal aux études le 1^{er} août 2024. Sheila Embleton, de l'Université York, rectrice et vice-chancelière par intérim, et Brenda Brouwer, de l'Université Queen's, vice-rectrice principale aux études par intérim, ont respectivement terminé leur mandat le 31 mars 2024 et le 12 juillet 2024. Elles ont toutes les deux assuré un solide leadership durant une période difficile.

Mission

Préparer les leaders de demain dans le cadre d'une communauté bilingue et triculturelle d'apprentissage qui est inclusive, intellectuellement curieuse et connectée.

Le renouvellement du Conseil est presque terminé. Depuis la nomination de Vern Cameron à la présidence lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2023, les nouveaux membres ci-dessous du Conseil ont été nommés :

- Jay Barbeau (13 juillet 2023)
- Brian Ramakko (13 juillet 2023)
- Roxanne Bouchard (15 décembre 2023)
- Lynn Wells (1^{er} avril 2024)
- James Barltrop (20 juin 2024)
- Christian Alvarez-Sierra (1^{er} juillet 2024)
- Staysha Kasunich (14 août 2024)

En juin 2023, le Conseil a entièrement restructuré ses comités permanents. Certains ont été abolis (p. ex. Comité exécutif) et d'autres ont été consolidés et (ou) élargis. Le résultat final est que l'Université est passée de neuf à cinq comités permanents qui sont les comités de vérification et de gestion des risques, des finances et des biens immobiliers, de gouvernance, des ressources humaines et le Comité mixte du bilinguisme. Les quatre premiers sont de nouveaux comités du Conseil.

Les mandats des quatre nouveaux comités ont été développés en juillet-août 2023 et approuvés par le Conseil le 6 septembre 2023.

Plan de transformation

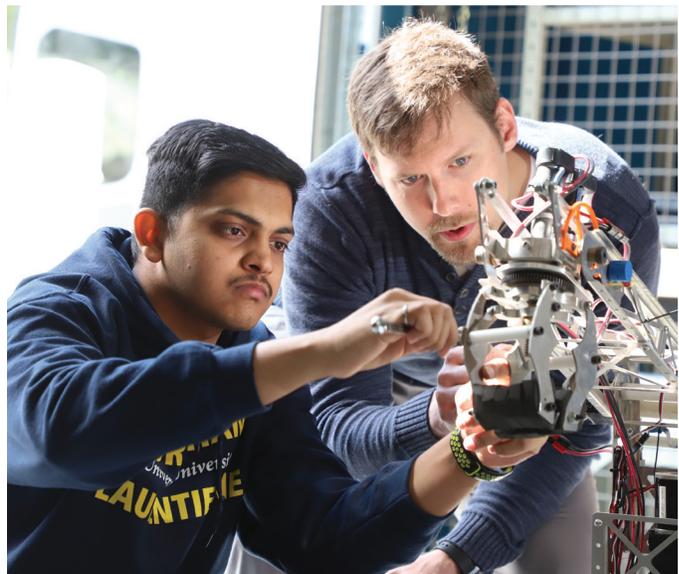
Le Plan de transformation de l'Université est un parcours qui s'aligne sur le Plan stratégique de l'Université. Deloitte a été engagé le 28 avril 2023 pour appuyer l'élaboration du Plan de transformation et les feuilles de route pour sa mise en œuvre qui reposent sur les pratiques exemplaires de gouvernance, de reddition de comptes, d'excellence des processus et d'une culture d'amélioration continue de la prestation des services. Le Plan de transformation a été élaboré en 120 jours et approuvé par le Conseil des gouverneurs le 1^{er} novembre 2023. Les prévisions financières quinquennales présentées au ministère des Collèges et Universités (MCU) établissent un budget de 32 millions de dollars sur cinq ans pour la transformation. Le Plan met l'accent sur les volets de travail fondamentaux suivants :

- Services d'inscription et affaires étudiantes
- Finances
- Ressources humaines
- Technologie de l'information

Il contient aussi 27 sous-volets de travail.

L'évaluation de la planification des ressources de l'entreprise (PRE) a été effectuée en décembre 2023 et il a été décidé de conserver le système actuel de PRE de l'Université.

En plus du Plan, le prêt de sortie accordé par la Province inclut des conditions qui augmentent la supervision du MCU et fournit six cibles de rendement financier. L'Université Laurentienne a répondu à toutes les exigences financières durant cet exercice, bien qu'un seul, le ratio de couverture de la dette nette, doive être respecté pour l'exercice 2023-24. Le soutien de la Province durant tout le processus lié à la LACC a été vital pour l'adoption du Plan.



L'UNIVERSITÉ LAURENTINNE EN CHIFFRES

**Ressources
utilisables**
sans restriction



53 M \$¹
(17,1 M \$ l'année
dernière (reformulées))

**Dépenses en
immobilisations**
6,2 M \$ (2 M \$ l'année dernière)



**REVENUS
TOTAUX**

205,8 M \$

(197,8 M \$ l'année dernière)



**Excédent
des revenus**
sur les dépenses,
avant d'autres
éléments



Dotation
par étudiant ETP

7 880 \$

(8 293 \$ l'année dernière)



Dépenses totales

167,8 M \$

(156,3 M \$ l'année dernière)



**REVENUS
PAR ÉTUDIANT ETP**

32 683 \$

(34 526 \$ l'année dernière)



**ACTIF NET
TOTAL**



231,4 M \$

(191,6 \$ l'année dernière)

41,6 M\$

(52,6 M \$ l'année dernière)

**Passif des futurs avantages sociaux
DES EMPLOYÉS**

0 M \$

(1,8 \$ l'année dernière)



Effectif étudiant

6 296

(5 729 l'année dernière)

ÉQUIVALENT
TEMPS PLEIN
- ETP

¹L'actif net disponible comprend l'actif net non affecté et l'actif net affecté à l'interne (tel qu'indiqué dans les états financiers vérifiés de l'Université).





Environnement de fonctionnement

Le processus lié à la LACC a pris fin le 28 novembre 2022 et l'Université a entamé l'exercice commençant le 1^{er} mai 2023 avec une capacité très diminuée et avait besoin de réinvestir dans ses programmes d'études et de recherche ainsi que dans le soutien administratif (comme le rapport NOUS le démontre). Le plan financier quinquennal préparé pour le MCU dans le cadre du financement du prêt de sortie lui a apporté une base pour formuler le budget de 2023-24.

Les discussions sur le budget de 2023-24 ont envisagé une augmentation des inscriptions et des revenus qui pourraient soutenir des dépenses supplémentaires dans des domaines clés. Le cadre des frais de scolarité du MCU pour 2023-24 comprenait le maintien du gel des frais de scolarité pour les étudiants canadiens, la possibilité d'augmenter de 5 % au maximum les frais de scolarité des étudiants de l'extérieur de la province (sous réserve de la présentation d'une demande et de l'approbation du ministère), et l'option d'augmenter les frais de scolarité pour certains programmes dont les droits sont inférieurs à la moyenne du secteur (applicable pour les nouveaux étudiants de première année à partir de 2023-24). L'Université Laurentienne a demandé l'approbation d'une augmentation de 1 % de ses frais de scolarité pour les étudiants de l'extérieur de la province et a augmenté de 3 % ses frais de scolarité pour les étudiants étrangers. Le budget de 2023-24 comprend également 52,75 nouveaux postes (34,4 ETP pour l'enseignement et 18,25 ETP pour le soutien à l'enseignement et l'administration). Enfin, le budget de 2023-24 comprend 7,2 millions de dollars pour soutenir le Plan de transformation de l'Université.

Depuis novembre 2022, le contrôleur nommé par le tribunal ne supervise plus les décisions relatives aux dépenses de l'Université, mais la vice-rectrice aux finances et à l'administration continue de superviser et d'approuver les décisions touchant l'approvisionnement supérieur à 5 000 \$.

En ce qui concerne le financement du gouvernement provincial, l'Université a terminé l'évaluation annuelle de la 4^e année de son entente de mandat stratégique (EMS) couvrant l'exercice 2023-24 pour laquelle le financement fondé sur le rendement a été activé pour la première fois. Même si le financement a en fait été recouplé, l'Université Laurentienne a été « tenue à l'écart » et a reçu 100 % du financement du rendement qui lui avait été alloué.

Le 22 janvier 2024, le gouvernement du Canada a annoncé le plafonnement sur deux ans du nombre d'approbations de demandes de permis d'étudiants étrangers, ce qui a entraîné une réduction d'environ 35 % des permis d'études approuvés à partir de 2023. Une partie substantielle des revenus de droits de scolarité de l'Université provient des droits des étudiants étrangers qui représentaient 17 % de la population étudiante en 2023-24. Cependant, la majorité de la croissance de la population étudiante étrangère est aux cycles supérieurs, ce qui fait que ce plafonnement n'a pas eu de répercussions. De toute la population étudiante étrangère, 76 % étudient aux cycles supérieurs. Le plafond pour 2025 devrait être déterminé d'ici décembre 2024.

Il convient de souligner que, le 1^{er} avril 2022, l'EMNO est devenue l'Université de l'EMNO, une université autonome décernant des grades. La collaboration en recherche de l'Université de l'EMNO et de l'Université Laurentienne demeure solide et efficace et a donné lieu à une nouvelle entente de services de recherche approuvée le 3 mars 2023. Selon cette entente, l'Université Laurentienne continuera d'appuyer les activités de recherche de l'Université de l'EMNO en lui donnant accès à ses services de recherche et d'innovation, à ses locaux de recherche et laboratoires, et aux possibilités de financement fédéral et provincial.

Le processus de planification du budget de 2024-25 a été entrepris à l'automne 2023 avec un cadre de planification et des priorités présentés au Comité des finances et des biens immobiliers. Les consultations des parties concernées ont fait partie intégrante de ce processus. Il y a eu trois réunions de planification avec les gestionnaires de budgets des facultés et de l'administration et des représentants syndicaux. Les priorités pour 2024-25 ont été influencées en partie par la restructuration en vertu de la LACC qui a créé des problèmes de capacité dans de nombreux domaines des opérations de l'Université. Le Plan de transaction et d'arrangement ainsi que les engagements financiers pour l'entente de prêt de sortie ont aussi encadré les priorités. Le Conseil des gouverneurs a approuvé le Budget consolidé 2024-25 le 26 avril 2024.



Plan de transaction et d'arrangement

La suspension des procédures en vertu de la LACC reçue le 1^{er} février 2021 a permis à l'Université Laurentienne de travailler avec de nombreuses parties concernées pour élaborer un Plan de transaction et d'arrangement (le Plan). Le but du Plan était, entre autres, de restructurer l'Université Laurentienne, de prendre des dispositions pour la transaction de certains éléments de passif antérieurs au dépôt de la demande de suspension des procédures, et donner quittance et main levée pour toutes les réclamations visées et les réclamations quittancées (telles que définies dans le Plan).

L'Université Laurentienne a remis son Plan à la Cour le 28 juillet 2022 et il a été modifié le 9 septembre 2022. À la réunion des créanciers visés, le 14 septembre 2022, le nombre requis de créanciers a voté en faveur du Plan. La période de suspension des procédures en vertu de la LACC a été prolongée jusqu'au 30 novembre 2022 afin de finaliser les conditions avant la mise en œuvre du Plan qui est entré en vigueur le 28 novembre 2022.

Le Plan prévoit que jusqu'à 53,50 millions de dollars provenant de la vente à la Province de l'Ontario de biens immobiliers appartenant à l'Université seront distribués aux créanciers ayant des réclamations garanties.

Voici les principales caractéristiques du Plan :

- Rembourser le prêt de débiteur-exploitant de 35 millions de dollars au moyen du produit du financement du prêt de sortie de la province.
- Générer les fonds nécessaires pour rembourser les créanciers, la province de l'Ontario acceptant d'acheter des biens immobiliers d'une valeur de 45,5 à 53,5 millions de dollars appartenant actuellement à l'Université Laurentienne. Le Plan prévoit que toute transaction de vente doit être réalisée dans les trois ans suivant la date de sa mise en œuvre.
- Payer en totalité les créanciers ayant une réclamation prioritaire en vertu de la LACC, une réclamation garantie ou une réclamation d'indemnité de vacances à la date de mise en œuvre du Plan. Une fois les paiements prioritaires effectués, le montant restant dans le bassin de distribution sera distribué au prorata. Le processus de distribution des paiements devrait prendre jusqu'à quatre ans.

Après la date de mise en œuvre du Plan, la Laurentienne a également convenu de prendre, entre autres, les mesures suivantes :

- a) Travailler avec un expert-conseil externe en gestion de projets et le Groupe consultatif sur la transformation (GCT), afin d'élaborer un plan détaillé de restructuration et de transformation opérationnelles complètes, telles que décrites dans le rapport opérationnel préparé au cours du processus lié à la LACC. Le GCT a pour rôle de donner des conseils sur l'élaboration du plan et comprend des représentants des groupes syndicaux de l'Université.
- b) Après la restructuration et la transformation opérationnelles complètes menées par l'expert-conseil en gestion de projets, le Comité d'amélioration continue sera créé pour examiner périodiquement la prestation des services et des procédures, politiques et processus opérationnels afin de faire en sorte que les décisions opérationnelles de l'Université continuent de reposer sur les meilleures pratiques dans le secteur. Le Comité d'amélioration continue devra comprendre des représentants des groupes syndicaux.
- c) En consultation avec les parties prenantes de l'Université, élaborer un plan stratégique complet et effectuer les changements nécessaires pour aligner l'Université sur ce nouveau plan stratégique.
- d) Demander au ministère des Collèges et Universités de modifier la Loi sur l'Université Laurentienne de Sudbury, 1960, afin de permettre aux membres de l'Association des professeurs de l'Université Laurentienne (APUL) et du Syndicat des employés de l'Université Laurentienne (SEUL) de siéger au Conseil des gouverneurs avec droit de vote.
- e) Sous réserve de toute modification requise en vertu de la *Loi sur l'Université Laurentienne de Sudbury, 1960*, modifier les règlements administratifs du Conseil des gouverneurs afin de refléter l'ensemble des compétences et la diversité des membres du Conseil, la durée maximale des mandats et la formation périodique.
- f) Veiller à ce que les contrôles financiers internes appropriés de l'utilisation des fonds restreints liés à la documentation des subventions de recherche ou à l'entente de don affecté soient en place.

La protection de la LACC a pris fin le 28 novembre 2022 et des paiements ont été effectués pour des réclamations garanties, des réclamations prioritaires et des réclamations d'indemnité de congé aux termes de la LACC pour un montant de 5,954 millions de dollars. Conformément au Plan, les distributions aux créanciers visés ayant des réclamations prouvées non garanties seront effectuées à une date ultérieure, lorsque le produit net de la vente de certains actifs à la Province de l'Ontario aura été reçu. Au 30 avril 2024, dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC, l'Université a enregistré un montant à payer au bassin de distribution de 47,5 millions de dollars. Le solde de l'entente de prêt de sortie est de 32,9 millions de dollars.



Vente des biens immobiliers de l'Université Laurentienne

Dans le cadre de son soutien à l'Université, la Province de l'Ontario s'est engagée à acheter des biens immobiliers appartenant à l'Université Laurentienne pour un total allant de 43,5 à 53,5 millions de dollars. En vertu du Plan, le produit de la vente sera versé dans le bassin de distribution. Le Plan prévoit que toute vente de biens immobiliers doit être réalisée dans les trois ans suivant sa date de mise en œuvre.

L'Université a négocié un accord avec la Province de l'Ontario, par l'entremise d'une feuille de modalités, pour la vente de certains biens immobiliers dont le produit est estimé à 53,5 millions de dollars. Ce document décrit la structure proposée qui permettra à la Province d'acheter les propriétés. L'ensemble du terrain indiqué

dans la feuille de modalités couvre 68,75 acres, ce qui représente environ 9 % de l'ensemble des plus de 750 acres de l'Université. La feuille de modalités indique également cinq bâtiments que l'Université s'attend à louer en totalité ou en partie. Ce sont :

- la Résidence Est;
- le Centre pour la vitalité des lacs Vale et l'édifice du bassin d'alimentation;
- l'Université de l'EMNO;
- l'Édifice des sciences de la santé;
- l'Édifice de la sécurité et de l'entretien.

Après avoir effectué la diligence appropriée, y compris les consultations des communautés autochtones, la vente de certains actifs sera confirmée. Grâce à cette feuille de modalités non contraignante, l'Université est maintenant en mesure d'étudier la vente de ces actifs et de collaborer avec la Province de l'Ontario pour négocier un accord d'achat et de vente, au plus tard le 28 novembre 2025.

Les réunions entre les parties se poursuivent afin de finaliser les conditions commerciales de l'accord d'achat et de vente et du contrat de location. La vente et la cession-bail du Centre pour la vitalité des lacs Vale et de l'édifice du bassin d'alimentation devraient avoir lieu avant le 31 décembre 2024. Toutes les parties travaillent avec diligence pour s'assurer que le produit de la vente de toutes les propriétés touchées soit disponible pour les créanciers d'ici le 28 novembre 2025.

Le 1^{er} mai 2024, la propriété connue sous le nom de Résidence des recteurs, d'une valeur comptable de 22 000 dollars, a été cédée pour un produit net de 894 000 dollars, générant un gain de 872 000 dollars. Le produit net de cette vente a été ajouté à la réserve de distribution.





Le point sur l'enseignement

La mission de l'Université Laurentienne est de préparer les leaders de demain dans le cadre d'une communauté bilingue et triculturelle d'apprentissage qui est inclusive, intellectuellement curieuse et connectée. En outre, le développement de l'excellence en enseignement et recherche dans les domaines ayant une incidence sur le Nord, l'amélioration des offres de programmes francophones et autochtones et l'intégration de l'interdisciplinarité et de l'apprentissage triculturel dans les programmes de grade sont des éléments clés de l'orientation fondamentale. Dynamiser notre mission d'enseignement et de recherche, articulé dans notre Plan stratégique 2024-29.

En 2023-24, nous avons fait des progrès dans plusieurs domaines alignés sur ces orientations. Le nombre d'étudiants ETP a augmenté en 2023-24, avec 6 296 étudiants qui ont choisi l'Université Laurentienne pour poursuivre leurs études. De nouveaux programmes d'études supérieures interdisciplinaires en études relationnelles et Administration de la santé et plusieurs autres programmes ont rétabli leur agrément, notamment :

- L'École d'architecture McEwen a obtenu un agrément de six ans du Conseil canadien de certification en architecture.
- La maîtrise en orthophonie a obtenu un agrément de trois ans du Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens en audiologie et orthophonie.
- La maîtrise en service social a obtenu un agrément de quatre ans de l'Association canadienne pour la formation en travail social.
- Les programmes de formation linguistique en français ont obtenu un agrément de sept ans de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

De nouveaux cours fondés sur le territoire autochtone ont également été lancés en 2023-24 avec plus de 20 étudiants inscrits au premier cours de huit jours sur le territoire où ils ont appris l'anishnaabemowin et fait l'expérience de la culture anishinaabe. La Faculté des arts a également conclu une entente d'articulation avec le Weegushk Film Institute qui permet aux étudiants de l'Université de suivre des cours donnant droit à des crédits et aux étudiants de l'institut de recevoir des crédits pour leur travail à l'Université Laurentienne. De nouveaux cours ont également été élaborés afin d'accroître les possibilités offertes aux étudiants qui étudient en ligne, notamment de nouveaux cours d'histoire, de commerce et de français, ainsi que de nouveaux micro-certificats pour encourager l'apprentissage tout au long de la vie.

Dans le cadre du processus de planification budgétaire, les doyens ont mené des discussions sur la planification stratégique des inscriptions dans leurs facultés. Les prévisions des inscriptions ont été modélisées sur une période de cinq ans, de même que les nouveaux programmes proposés et les plans d'embauche de membres du corps professoral et de personnel. En intégrant la planification des inscriptions dans le processus budgétaire, l'Université peut prendre des décisions financières éclairées qui soutiennent sa viabilité à long terme, sa mission d'enseignement et de recherche et son engagement envers la réussite étudiante. En 2023-24, l'Université a investi dans le renouvellement du corps professoral en embauchant plus de dix professeurs dans plusieurs unités d'enseignement, y compris la Bibliothèque et les Archives, ce qui a permis d'améliorer sa mission d'enseignement et de recherche. De plus, Natalie Poulin-Lehoux a été nommée vice-rectrice associée aux affaires francophones, Danielle Dennie a été nommée bibliothécaire en chef et Mark Walma a été nommé vice-recteur associé aux affaires étudiantes. Des comités de sélection ont également été formés pour recruter un doyen de l'éducation et de la santé, un doyen de la gestion et un doyen des études supérieures et de la stratégie internationale.

Autres faits saillants

- La Faculté des arts a ravivé le Parlement modèle en janvier 2024. Des diplômés ont collaboré avec le programme de droit et justice de cette faculté et le Bureau de l'avancement et des relations avec les anciens pour regrouper près de cent diplômés et étudiants actuels à Ottawa.
- La Bibliothèque a acheté un accès perpétuel aux livres électroniques publiés sur la plateforme CAIRN, une collection en ligne complète de publications francophones en sciences humaines.
- L'Université a mené des activités de recrutement en Inde, en Chine, au Bangladesh, au Sénégal, au Cameroun, au Ghana, au Vietnam et aux Philippines.
- L'Université a été choisie pour accueillir le Forum national sur la réconciliation en matière de construction de 2024.
- Le corps professoral et le personnel de l'Université ont organisé des camps d'été, notamment Archi-Nord, le camp d'été bilingue, triculturel et en personne de l'École d'architecture McEwen, et SHAD, un programme en personne pour les élèves des 10^e et 11^e années qui permet de s'initier aux sciences, à la technologie, au génie, aux arts et aux maths.



- Les étudiants de la Faculté de gestion ont organisé l'Ultimate Business Challenge, une compétition commerciale visant à inciter les élèves du secondaire à acquérir des compétences en entrepreneuriat en côtoyant des étudiants en commerce de l'Université.
- Les étudiants-athlètes de l'Université ont également excellé : 59 ont reçu le titre de « Academic All-Canadian » et 27 celui de « Academic All-Conference ». De plus, l'équipe féminine de curling a remporté le championnat des SUO et l'équipe féminine de ski nordique a remporté la médaille de bronze des SUO.
- La Faculté des sciences, de génie et d'architecture a mené à bien une demande de financement auprès du Fonds d'amélioration du matériel de formation de l'Ontario afin d'appuyer l'établissement d'un centre de formation pratique des étudiants des programmes de sciences, de technologie, de génie et de mathématiques à l'Université Laurentienne.

En résumé, l'introduction de nouveaux programmes d'enseignement et de recherche permet à l'Université de rester au fait des domaines émergents et aux demandes de l'industrie en fournissant à sa population étudiante des connaissances pertinentes et de pointe qui renforcent sa compétitivité sur le marché du travail. L'agrément de ces programmes souligne encore davantage leur qualité et garantit qu'ils répondent à des normes rigoureuses. Le recrutement stratégique de membres du corps professoral est tout aussi important, car ils apportent une nouvelle expertise, des approches pédagogiques novatrices et contribuent à l'avancement de l'entreprise de recherche de l'Université.



Faits saillants en recherche et innovation

Dynamiser notre mission d'enseignement et de recherche, Renforcer les communautés que nous servons, Apprécier et soutenir nos employés, et Améliorer l'expérience étudiante sont des orientations stratégiques fondamentales dans le Plan stratégique 2024-29 de l'Université. L'entreprise de recherche à l'Université joue un rôle vital dans l'avancement de ces quatre piliers stratégiques.

L'entreprise de recherche d'une université joue un rôle essentiel dans « *dynamiser notre mission d'enseignement et de recherche* » en encourageant la curiosité intellectuelle, la créativité et la découverte où le corps professoral et la population étudiante peuvent se regrouper à l'intérieur et à l'extérieur de la salle de classe pour résoudre des problèmes, s'attaquer à des défis régionaux et mondiaux. Les progrès scientifiques, l'innovation sociale et l'excellence universitaire prospèrent tous grâce aux collaborations entre le corps professoral et la population étudiante.

Au cours de l'exercice 2023-24, les chercheurs de l'Université Laurentienne et ses partenaires de recherche ont apporté plus de 13,5 millions de dollars en revenus de recherche. Le financement de la recherche est essentiel à la santé financière générale d'une université. L'obtention de fonds de recherche externes provenant d'organismes gouvernementaux, de partenaires industriels, d'organisations communautaires et de dons philanthropiques permet non seulement de soutenir des travaux de recherche innovateurs, mais aussi d'attirer et de retenir des professeurs et des étudiants compétents.

Le corps professoral et les étudiants-chercheurs sont les principaux moteurs de la recherche, de la découverte et de l'innovation sociale. Menée souvent en collaboration avec des partenaires de l'industrie et communautaire, la recherche peut non seulement *améliorer l'expérience étudiante*, mais aussi *renforcer les communautés que nous servons* en abordant des problèmes importants pour l'industrie et la communauté.

Voici quelques collaborations notables menées par des centres de recherche approuvés par le Sénat qui ont donné lieu à un renouvellement du financement en 2023-24 :

- Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences a confirmé un investissement de 2,5 millions de



dollars sur cinq ans dans le Centre de recherche sur la sécurité et la santé au travail pour permettre à celui-ci de continuer à travailler avec les industries du nord de l'Ontario sur la santé et la sécurité au travail.

- Vale Base Metals a confirmé un investissement de 960 000 dollars (sur cinq ans) dans l'Unité coopérative d'écologie d'eau douce du Centre pour la vitalité des lacs Vale pour soutenir les groupes de recherche dans la surveillance à long terme des écosystèmes de la région de Sudbury.

En outre, plus de vingt professeurs ont réussi à obtenir de nouveaux fonds externes pour leurs recherches. Trois ont obtenu de nouvelles subventions du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), six ont obtenu de nouvelles subventions Alliance du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) en collaboration avec des partenaires industriels, et huit autres se sont associés à l'industrie pour recevoir des fonds du programme Mitacs Accelerate. En outre, quatre professeurs ont obtenu de nouvelles subventions à la découverte du CRSNG. Ces chiffres n'incluent pas les professeurs ayant des projets pluriannuels en cours financés par le CRSH, les IRSC et le CRSNG.

En 2023-24, divers membres du corps professoral, du personnel et de la population étudiante de l'Université Laurentienne ont été reconnus pour leur excellence en recherche, innovation et service qui a fait progresser l'entreprise de recherche.

Voici quelques exemples de la façon dont l'entreprise de recherche a *reconnu nos gens* :

- La professeure Jackie Litzgus est la première lauréate de la bourse de recherche Jane Goodall en biologie

de conservation, et l'étudiante au doctorat Tharusha Wijewardena a reçu la bourse étudiante Jane Goodall.

- Les professeurs Linda Ambrose et John Ashley Scott ont eu l'honneur de recevoir le Prix d'excellence en recherche de l'Université Laurentienne.
- Valérie Gauthier-Fortin, Karen Oman et le professeur Thomas Merritt sont les premiers lauréats du Prix de service à la recherche Daniel Archambault, dans les catégories Étudiants, Personnel et Corps professoral respectivement.
- Plus de 20 chercheurs ont été à l'honneur lors de la cérémonie annuelle de Reconnaissance du corps professoral et de la recherche pour leur succès dans l'obtention de fonds externes de recherche.

TL'entreprise de recherche a également bénéficié du financement d'organismes gouvernementaux, notamment du Fonds fédéral de soutien à la recherche, qui a contribué à couvrir une partie des coûts associés à la gestion de l'entreprise de recherche, y compris le salaire du personnel du Bureau des services de recherche, les fonds de bibliothèque et les coûts associés à la gestion de la propriété intellectuelle. Propriété intellectuelle Ontario a également fourni des fonds pour soutenir la création d'une grappe d'innovation nordique et rurale, et l'Ontario Centre for Innovation a lui aussi apporté une contribution pour soutenir des programmes de l'École des mines Goodman.

En conclusion, grâce à la créativité, à la curiosité, à la connexion et à la collaboration, le corps professoral, le personnel et la population étudiante ont participé à des études qui ont des incidences régionales, nationales et internationales. Les études allaient de *la capture du carbone pour la conversion des déchets en produits de santé naturels aux pratiques de gestion dans l'industrie du commerce de détail, en passant par les pratiques de travail social dans l'intervention contre la violence domestique, l'intégration de la pleine conscience basée sur les arts dans les écoles, l'équité en santé et bien-être pour les nouveaux arrivants, la ludification de la neuroadaptation, l'apprentissage profond avec les mégadonnées, l'évaluation des origines minérales critiques, la gestion des modèles d'énergie renouvelable et l'évaluation du stress thermique chez les travailleurs miniers*. Ce ne sont que quelques exemples tirés de la période 2023-24 qui illustrent le rôle important de la recherche dans la formation de la population étudiante et dans la résolution de problèmes cruciaux auxquels la société est confrontée.



Tendances des inscriptions

À la suite d'une série d'événements difficiles, l'Université Laurentienne a connu plusieurs années de baisse des inscriptions. Elle prévoyait des tendances similaires pour l'année universitaire 2023-24 et une autre légère baisse globale des inscriptions. Contrairement à ces prévisions, elle a en fait enregistré une augmentation de 6 % de ses effectifs, ce qui a donné un total de 8 201 étudiants, soit 6 296 ETP (+10 %). Cette augmentation est presque entièrement due à un bond sans précédent des inscriptions d'étudiants étrangers dans les programmes d'études supérieures (voir les tableaux 1a et 1b pour avoir une comparaison des effectifs et des inscriptions d'ETP au trimestre d'automne par statut d'immigration, niveau universitaire et type d'admission sur une période de trois ans).

En ce qui concerne les inscriptions d'étudiants canadiens, c'est le contraire qui s'est produit, avec une baisse continue de 4 %, soit un total de -228 ETP par rapport à l'année dernière, à tous les niveaux et dans tous les programmes. Bien que le total de ces inscriptions ait légèrement été inférieur à la baisse de 7 % prévue dans le plan financier pluriannuel, la tendance continue à la baisse indique une lente remontée vers les niveaux d'inscription antérieurs à l'application de la LACC.

Le statut d'immigration mis à part, le nombre de nouveaux étudiants et d'étudiants qui reviennent a augmenté par rapport à l'année dernière. Avec 26 % de plus de nouvelles inscriptions, les inscriptions sont passées de 1 596 ETP à l'automne 2022 à 2 107 ETP à l'automne 2023, et les inscriptions d'étudiants qui

Tableau 1a : Nombre d'inscriptions officielles à l'automne A2021-A2023

Statut sur le plan d'immigration	Groupe académique	Type d'admission	Dénombrement					
			A2021		A2022		A2023	
Canadien	Premier cycle	Nouveau	1 515	-32 %	1 509	0 %	1 442	-4 %
		Retour	5 178	-8 %	4 798	-7 %	4 602	-4 %
		Total	6 693	-14 %	6 307	-6 %	6 044	-4 %
	Cycles supérieures	Nouveau	213	-39 %	272	28 %	242	-11 %
		Retour	587	6 %	512	-13 %	494	-4 %
		Total	800	-11 %	784	-2 %	736	-6 %
Total	7 493	-14 %	7 091	-5 %	6 780	-4 %		
Étranger	Premier cycle	Nouveau	76	-35 %	69	-9 %	121	75 %
		Retour	292	2 %	233	-20 %	215	-8 %
		Total	368	-8 %	302	-18 %	336	11 %
	Cycles supérieures	Nouveau	47	-16 %	155	230 %	591	281 %
		Retour	148	6 %	163	10 %	494	203 %
		Total	195	0 %	318	63 %	1 085	241 %
Total	563	-6 %	620	10 %	1 421	129 %		
Grand Total	8 056	-14 %	7 711	-4 %	8 201	6 %		

Tableau 1b : Nombre d'inscriptions officielles d'ETP A2021-A2023

Statut sur le plan d'immigration	Groupe académique	Type d'admission	ETP d'automne					
			A2021		A2022		A2023	
Canadien	Premier cycle	Nouveau	1 195,1	-32 %	1 176,3	-2 %	1 136,8	-3 %
		Retour	3 763,4	-10 %	3 456,6	-8 %	3 285,9	-5 %
		Total	4 958,6	-16 %	4 632,9	-7 %	4 422,7	-5 %
	Cycles supérieures	Nouveau	159,1	-40 %	210,4	32 %	189,5	-10 %
		Retour	395,2	6 %	331,4	-16 %	334,4	1 %
		Total	554,3	-13 %	541,8	-2 %	523,9	-3 %
Total	5 512,9	-16 %	5 174,7	-6 %	4 946,6	-4 %		
Étranger	Premier cycle	Nouveau	60	-39 %	54	-10 %	99,4	84 %
		Retour	229,6	-1 %	184,6	-20 %	166,5	-10 %
		Total	289,6	-12 %	238,6	-18 %	265,9	11 %
	Cycles supérieures	Nouveau	46,3	-17 %	155	235 %	591	281 %
		Retour	146,6	8 %	160,9	10 %	492,6	206 %
		Total	192,9	1 %	315,9	64 %	1 083,6	243 %
Total	482,5	-7 %	554,5	15 %	1 349,5	143 %		
Grand Total	5 995,4	-15 %	5 729,2	-4 %	6 296,2	10 %		

reviennent ont augmenté de 4 %, passant de 4 134 ETP à 4 280 ETP, au cours de la même période. Une fois de plus, ces augmentations sont entièrement dues aux inscriptions d'étudiants étrangers.

Les inscriptions d'étudiants canadiens au premier cycle ont diminué de 5 %, ce qui donne 4 423 ETP, soit une baisse de nouvelles inscriptions au premier cycle (-3 %) et des étudiants qui reviennent (-5 %). Il est important de noter que la réduction des inscriptions d'étudiants canadiens a été, une fois de plus, supérieure aux prévisions, et que l'Université a dépassé son plan d'inscriptions d'étudiants canadiens au premier cycle de 4 %.

Les inscriptions d'étudiants étrangers au premier cycle ont augmenté de 11 %, soit 27 ETP, par rapport à l'année précédente. Cette hausse est attribuable au plus grand nombre de nouveaux étudiants étrangers au premier cycle, qui a augmenté de 84 % par rapport à l'année dernière. En revanche, le nombre d'étudiants qui reviennent dans ce groupe a diminué de 10 %, soit 19 ETP, par rapport au trimestre d'automne précédent.

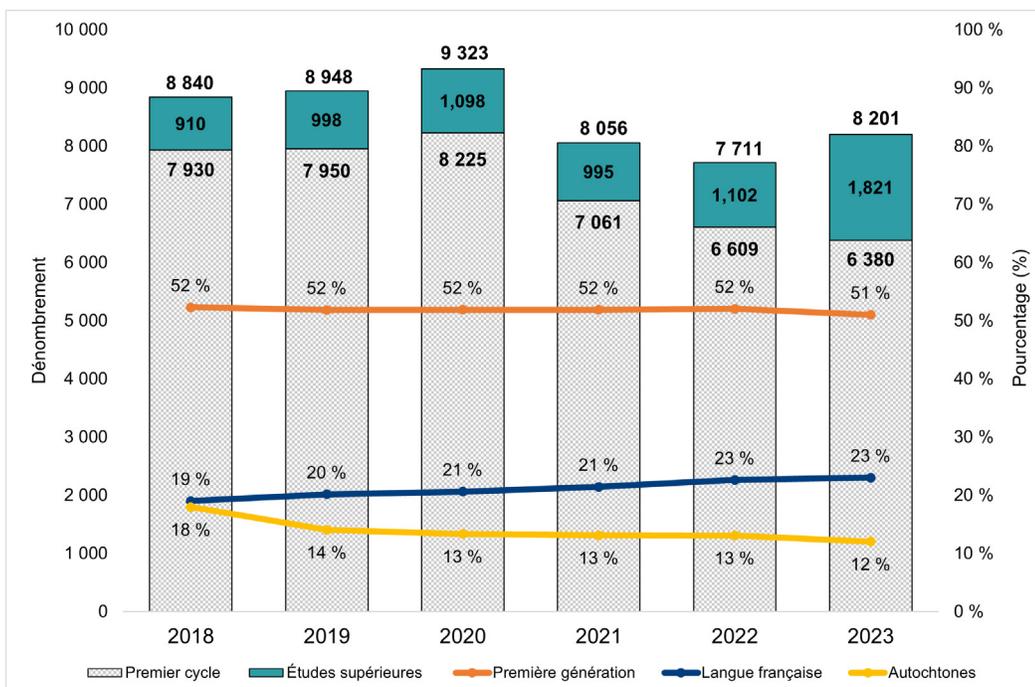
Les inscriptions aux programmes d'études supérieures ont augmenté de 87 %, car l'Université Laurentienne continue d'enregistrer une forte demande de la part des étudiants étrangers. Plus précisément, les inscriptions d'étudiants étrangers aux cycles supérieurs ont plus que doublé, passant de 316 ETP à l'automne 2022 à 1 084 ETP à l'automne 2023. Cette inattendue est due aux programmes de maîtrise basés sur des cours, y compris en informatique, de MBA et de génie (accélééré). Il y a eu une légère baisse des inscriptions

des étudiants canadiens aux cycles supérieurs; elles ont diminué de 3 % par rapport à l'année dernière pour atteindre un total de 524 ETP en raison de la diminution de nouvelles inscriptions.

Les options d'apprentissage à distance et souples sont demeurées populaires et ont entraîné une augmentation de 6 % des inscriptions aux programmes en ligne parmi les étudiants canadiens au premier cycle, pour un total de 1 199 ETP. Les programmes entièrement en ligne, comme la psychologie, le service social et de formation du personnel infirmier autorisé, font partie des domaines qui suscitent le plus d'intérêt. Alors que la demande d'apprentissage en ligne a augmenté, le nombre d'étudiants au premier cycle inscrits à des programmes sur le campus a diminué de 8 %, soit une réduction de 272 ETP. Étant donné que le nombre élevé d'inscriptions d'étudiants étrangers a compensé la baisse des inscriptions nationales, le nombre total d'inscriptions sur le campus a augmenté de 12 %.

La proportion globale d'étudiants inscrits à un programme menant à un diplôme de langue française n'a pas changé depuis l'année dernière et demeure constante à 23 %, malgré l'augmentation du nombre total d'inscriptions. La proportion d'étudiants étrangers a beaucoup augmenté, passant de 8 % en 2022-23 à 17 % en 2023-24. Enfin, les proportions d'étudiants de première génération et d'étudiants autochtones ont légèrement diminué, le nombre d'étudiants de première génération passant de 52 % à l'automne 2022 à 51 % à l'automne 2023, et le nombre d'étudiants autochtones passant de 13 % à 12 % au cours de la même période (voir la figure 1).

Figure 1 : Nombre d'inscriptions avec les proportions – Totaux à l'automne 2018-23





Examen financier

> État consolidé des opérations

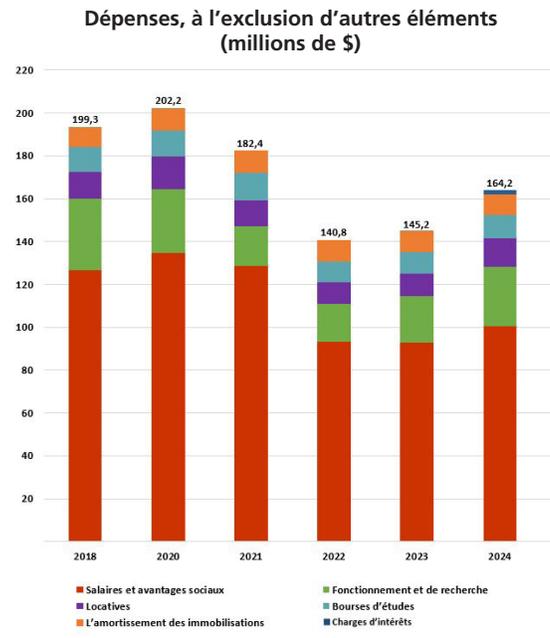
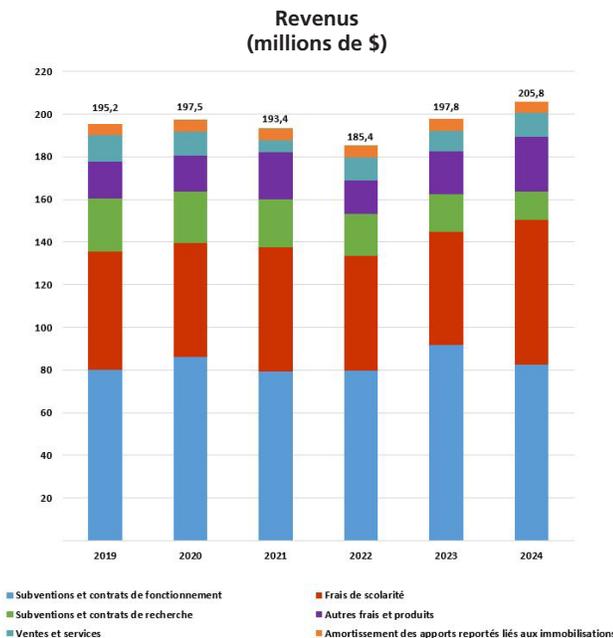
L'Université a généré un excédent des revenus sur les dépenses de 37,9 millions de dollars en 2023-24. En excluant les coûts de transformation et de restructuration et le recouvrement découlant de la procédure en vertu de la LACC, l'excédent des revenus sur les dépenses a été de 41,6 millions de dollars, par rapport à 52,6 millions de dollars en 2022-23.

Les revenus consolidés de 205,8 millions de dollars ont augmenté de 7,9 millions de dollars (4 %) par rapport à l'exercice précédent, tandis que les dépenses consolidées de 167,8 millions de dollars ont augmenté de 11,5 millions de dollars (7,4 %).

Au cours de l'exercice 2022-23, l'Université a comptabilisé un recouvrement de 166,4 millions de dollars lié à des passifs éteints au cours de cette procédure, mais il n'y avait aucun recouvrement de ce genre en 2023-24.

Les coûts de restructuration se chiffraient à zéro dollar en 2023-24, par rapport à 11,1 millions de dollars en 2022-23.

L'Université a commencé son programme de transformation avec des dépenses totales de 3,6 millions de dollars en 2023-24.



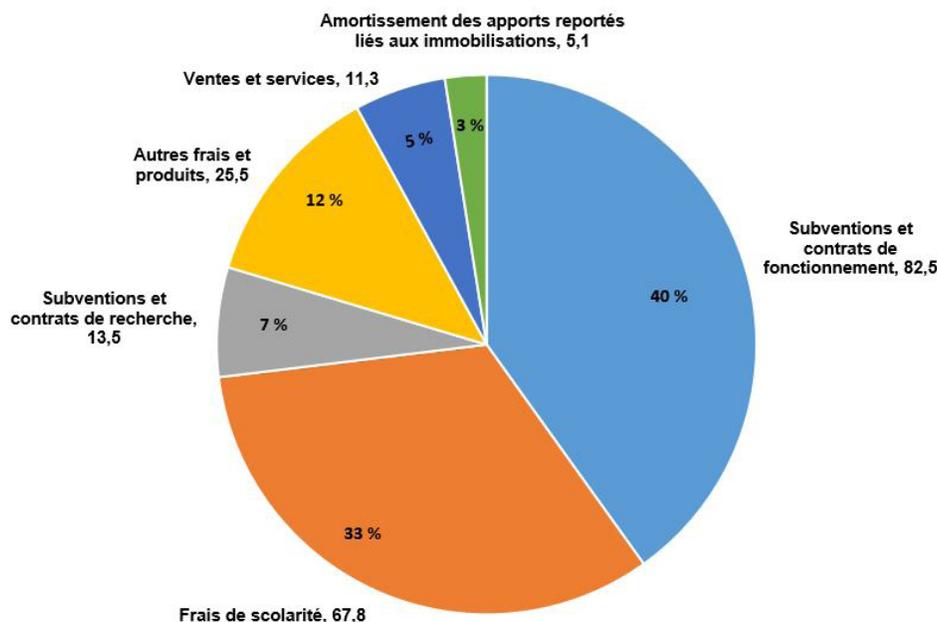
> Gains redressés (en millions de \$)

Dans le cadre du plan de restructuration et de la procédure en vertu de la LACC, il n'y a pas eu de coûts de restructuration en 2023-24 (11,1 millions de dollars en 2022-23). En tenant compte de

l'incidence des coûts de la transformation, la Laurentienne a réalisé un excédent des revenus sur les dépenses de 41,5 millions de dollars (52,6 millions de dollars en 2022-23).

Gains redressés de 2023-24 (excluant les coûts de transformation) (en millions de \$)	
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	37,9 \$
Coûts de transformation	3,6 \$
Revenus redressés par rapport aux dépenses	41,5 \$

Revenus consolidés de 2023-24 (en millions de \$)



Les revenus totaux de 205,8 millions de dollars en 2023-24 ont augmenté de 7,8 millions de dollars par rapport à l'année précédente, le principal facteur étant une augmentation de 23,8 % des frais de scolarité (15 millions de dollars) due à l'augmentation importante du nombre d'étudiants étrangers. Les subventions de fonctionnement ont diminué de 10,2 % (9,4 millions de dollars), principalement en raison du financement unique pour la COVID de 6 millions de dollars reçu en 2022-23 et d'autres subventions uniques de l'année précédente. Les autres honoraires et revenus ont augmenté de 27,6 % (5,5 millions de dollars) en raison de la hausse des taux d'intérêt et des rendements plus élevés de la trésorerie et des placements. Les subventions de recherche comptabilisées au cours de l'exercice ont diminué de 24,3 % (4,3 millions de dollars), parallèlement à la baisse des dépenses de recherche due à l'achèvement de travaux. Les revenus des ventes et des services ont augmenté de 17,7 % (1,7 million de dollars), principalement en raison de l'augmentation des revenus des résidences étudiantes avec la réouverture de la résidence du Collège universitaire en 2023-24.

> Subventions et contrats de fonctionnement

À 82,5 millions de dollars en 2023-24, les subventions et les contrats de fonctionnement représentent 40,1 % des revenus totaux de l'Université Laurentienne, une baisse de 9,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison du financement de 6 millions de dollars pour la COVID reçus en 2022-23 et d'autres subventions uniques reçues l'année précédente.

Avec l'EMS3, la province de l'Ontario a annoncé une série de mesures d'évaluation du rendement des établissements ainsi que le mécanisme d'évaluation de ce rendement et les conséquences sur la subvention de rendement. À partir de 2020-21, 25 % du financement provincial devait être lié à des mesures du rendement, puis 60 % d'ici l'année universitaire 2024-25. En raison de la pandémie de COVID-19, le MCU a annoncé qu'il retardera de trois ans l'allocation de la subvention fondée sur le rendement, jusqu'en 2023-24, en découplant le financement.

Dans le cadre de la finalisation de l'année 3 de l'EMS, le MCU a annoncé la réactivation du financement basé sur le rendement dans la proportion de 10 % à l'échelle du système pour l'année 4 (2023-24) et le report d'une décision pour l'année 5 (2024-25) dans l'attente du lancement de l'évaluation annuelle de la 5^e année.

L'Université Laurentienne a terminé son évaluation du rendement de la troisième année de l'EMS3, qui couvre l'exercice financier 2023-24, pour lequel le financement fondé sur le rendement a été activé pour la première fois. Bien que le financement ait en fait été recouplé, l'Université Laurentienne a été « tenue à l'écart » et a reçu la totalité des fonds alloués au rendement. L'évaluation a montré qu'elle aurait atteint six des dix objectifs des mesures du rendement, mais n'a pas atteint les quatre objectifs suivants : Taux d'obtention de diplôme, Impact communautaire/local des inscriptions d'étudiants, Financement et capacité de recherche et, enfin, Apprentissage par l'expérience.

Au cours de la quatrième année de l'EMS3 (2023-24), l'allocation théorique de la subvention basée sur le rendement était de 8,65 millions de dollars et l'effet des quatre mesures de rendement qui n'ont pas été atteintes a représenté une diminution théorique de 107 000 \$. Pour la cinquième et dernière année de l'EMS3, il est peu probable que l'Université Laurentienne soit en mesure d'atteindre toutes les mesures fondées sur le rendement et d'obtenir le

financement fondé sur le corridor des inscriptions en raison des effets persistants de la pandémie de COVID-19 et de la restructuration en vertu de la LACC. Toutefois, l'engagement du MCU de fournir une protection du corridor des inscriptions et du rendement pouvant atteindre 22 millions de dollars pour 2024-25 permettra d'atténuer ce risque. Les négociations pour l'EMS4 sont en cours et pourraient avoir un effet sur la future méthodologie de financement.

> Frais de scolarité

Les revenus des frais de scolarité et des frais ont augmenté de 52,8 millions de dollars en 2022-23 à 67,8 millions de dollars en 2023-24. L'augmentation des revenus globaux est due à l'augmentation des inscriptions d'étudiants étrangers à de nouveaux programmes des cycles supérieurs.

Les frais de scolarité des étudiants canadiens sont demeurés gelés en 2023-24 alors que ceux des étudiants hors province ont augmenté de 1 % et ceux des étudiants étrangers ont augmenté en moyenne de 5 %.

Les frais de scolarité des étudiants étrangers ont totalisé 29,8 millions de dollars et représentent une

hausse considérable par rapport aux 11,7 millions de dollars de l'année dernière. Les étudiants étrangers paient des frais de scolarité plus élevés que les étudiants canadiens pour compenser l'absence de subventions de fonctionnement.

Le 22 janvier 2024, le gouvernement du Canada a annoncé le plafonnement sur deux ans du nombre d'approbations de permis d'étudiants étrangers, ce qui a entraîné une réduction d'environ 35 % des permis d'études approuvés à partir de 2023. La majorité de la croissance de la population étudiante étrangère est cependant aux cycles supérieurs, ce qui fait que ce plafonnement n'a pas de répercussions pour le moment.

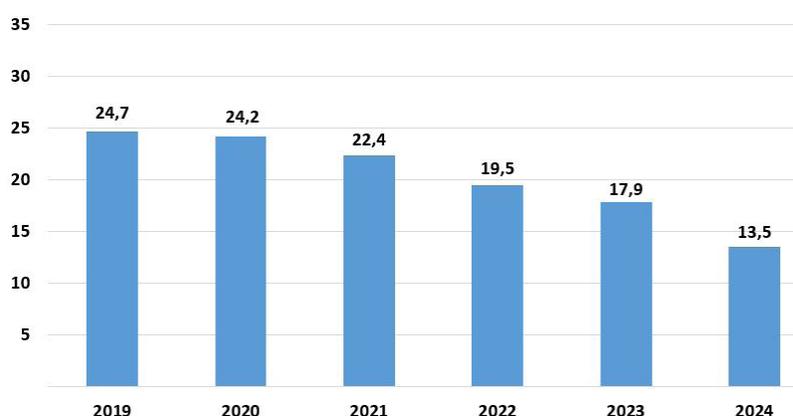
> Subventions et contrats de recherche

Les subventions et les contrats de recherche consolidés comptabilisés au cours de l'exercice se sont élevés à 13,5 millions de dollars, soit une diminution de 4,4 millions de dollars (24,3 %) par rapport à l'exercice précédent en raison du parachèvement de divers projets de recherche. Les revenus de recherche comprennent les dépenses de recherche des filiales et des coentreprises de l'Université Laurentienne, à savoir : la Mining Innovation Rehabilitation and Applied Research Corporation (MIRARCO), qui est une entité entièrement contrôlée,

et le Laboratoire de l'Observatoire de neutrinos de Sudbury (SNOLAB), où l'Université Laurentienne reconnaît sa part proportionnelle (20 %) des revenus et des dépenses.

Les subventions de recherche sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les dépenses sont engagées. Les fonds de recherche non dépensés sont comptabilisés comme des apports reportés et se chiffraient à 14,9 millions de dollars au 30 avril 2024 par rapport à 13,2 millions de dollars l'année précédente.

Subventions et contrats de recherche (en millions \$)



> Ventes et services

Les ventes et services sont principalement des activités auxiliaires qui devraient générer suffisamment de revenus pour couvrir les coûts totaux, y compris les investissements requis dans les immobilisations.

En 2023-24, les revenus des ventes et services ont été de 11,3 millions de dollars par rapport à 9,6 millions de dollars en 2022-23. Cette augmentation est principalement due à la réouverture de la résidence du Collège universitaire (UCR) ainsi qu'à

une augmentation générale des taux d'occupation des résidences.

En 2023-24, les dépenses auxiliaires ont totalisé 6,8 millions de dollars, soit une augmentation de 1,9 million de dollars par rapport à l'année précédente surtout en raison de projets de rénovation. Dans l'ensemble, les opérations auxiliaires ont généré un excédent de 3,4 millions de dollars en 2023-24, par rapport à 3,6 millions de dollars l'année précédente.

> Autres frais et produits

Les autres frais et produits représentent les frais d'administration, les contributions affectées aux bourses d'études et d'aide, les frais obligatoires, les étudiants commandités et d'autres éléments. Les autres frais et produits se sont élevés à 25,5 millions de dollars en 2023-24, une hausse de 5,5 millions

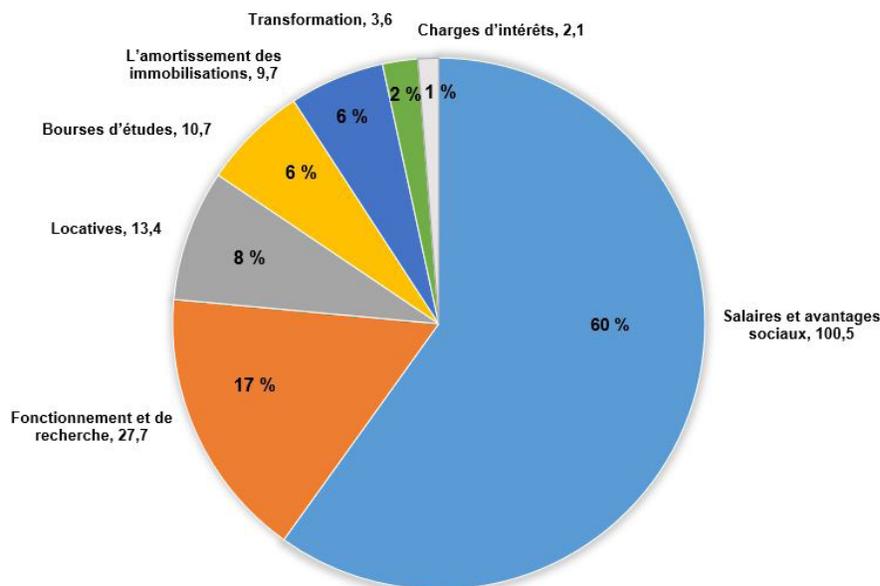
de dollars par rapport à l'année précédente due principalement à l'augmentation des revenus de placements de 5,7 millions de dollars en raison des meilleurs taux de rendement et de l'augmentation du solde des liquidités et des placements.





Dépenses

Dépenses consolidées 2023-24 (en millions \$)



Les dépenses de l'Université Laurentienne ont totalisé 167,8 millions de dollars en 2023-24, ce qui comprend les coûts de transformation de 3,6 millions de dollars. En excluant les coûts de restructuration et de transformation, les dépenses ont été de 164,2 millions de dollars, soit 19 millions de dollars de plus que l'année précédente et sont principalement attribuables aux augmentations des salaires et des avantages sociaux en raison des ETP supplémentaires dans le personnel et le corps professoral ainsi qu'à l'augmentation des coûts de fonctionnement et d'occupation.

> Salaires et avantages sociaux

Les salaires et les avantages sociaux représentent la plus grande catégorie de dépenses à l'Université Laurentienne. À 100,5 millions de dollars en 2023-24, les salaires et les avantages sociaux sont supérieurs de 7,7 millions de dollars par rapport à l'année précédente et représentent 60 % de l'ensemble

des dépenses. En raison de la procédure en vertu de la LACC qui a duré la majeure partie de 2022-23, seuls les postes essentiels ont été comblés l'année précédente. Le budget approuvé de 2023-24 comptait 54 ETP supplémentaires par rapport à 2022-23.

> Fonctionnement et recherche

Les dépenses de fonctionnement et de recherche, qui s'élèvent à 27,7 millions de dollars en 2023-24, sont supérieures de 5,9 millions de dollars à celles de l'année précédente. Elles représentent l'inflation ainsi que les augmentations des frais des agents de recrutement à l'international, le renouvellement de la

technologie de l'information et les coûts associés à un vaste incident de cybersécurité qui s'est produit le 18 février 2024. L'incident a entraîné une violation limitée des données et, en conséquence, l'Université a engagé des frais supplémentaires pour renforcer la cybersécurité.

> Autres dépenses

Les frais d'occupation de 13,4 millions de dollars ont augmenté de 2,9 millions de dollars par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation des coûts de nettoyage, de l'électricité et de réparations et travaux de maintenance divers. Le montant des bourses d'études et d'aide de 10,7 millions de dollars a augmenté d'un million de dollars, principalement en raison du nombre accru de bourses dotées attribuées ainsi que de la hausse des bourses pour les étudiants étrangers dont

le nombre a augmenté. L'amortissement de 9,7 millions de dollars a diminué de 0,6 million de dollars par rapport à l'année précédente, car certains équipements ont été entièrement amortis au cours de l'année précédente. Les intérêts débiteurs de 2,1 millions de dollars représentent les intérêts payés sur l'entente de prêt de sortie avec la Province de l'Ontario. Les intérêts débiteurs de 0,9 million de dollars pour 2022-23 ont été inclus dans les coûts de restructuration.

> Coûts de restructuration

En 2022-23, l'Université a comptabilisé 11,1 millions de dollars de coût de restructuration exceptionnels liés au processus de la LACC, et concernant les coûts juridiques, du contrôleur, de consultation, des intérêts et financiers. À partir de l'exercice 2023-24, les frais d'intérêt sur le financement de sortie de 2,1 millions de

dollars sont comptabilisés comme frais d'intérêts dans l'état des résultats et les honoraires professionnels de 0,4 million de dollars liés au processus de la LACC sont inclus dans les frais de fonctionnement et de recherche dans l'état des résultats.

> Transformation

Dans le cadre du plan de mise en œuvre, l'Université s'est engagée à créer un groupe de consultation sur la transformation (GCT) et à élaborer un plan détaillé pour entreprendre la restructuration et la transformation opérationnelles globales décrites dans le rapport sur les opérations et la gouvernance. Le GCT éclaire l'élaboration du plan de transformation par Deloitte qui a été sélectionné comme expert-conseil en gestion de projet. La valeur estimée du programme de

transformation est de 32 millions de dollars sur quatre ans à partir de 2023-24 et est incluse dans les prévisions financières quinquennales transmises au MCU. Le Plan de transformation a été élaboré en 120 jours, a reçu l'approbation du Conseil des gouverneurs le 1^{er} novembre 2023, puis a été approuvé par le MCU. En 2023-24, 3,6 millions de dollars ont été dépensés pour des projets de transformation.



Investissements dans les immobilisations

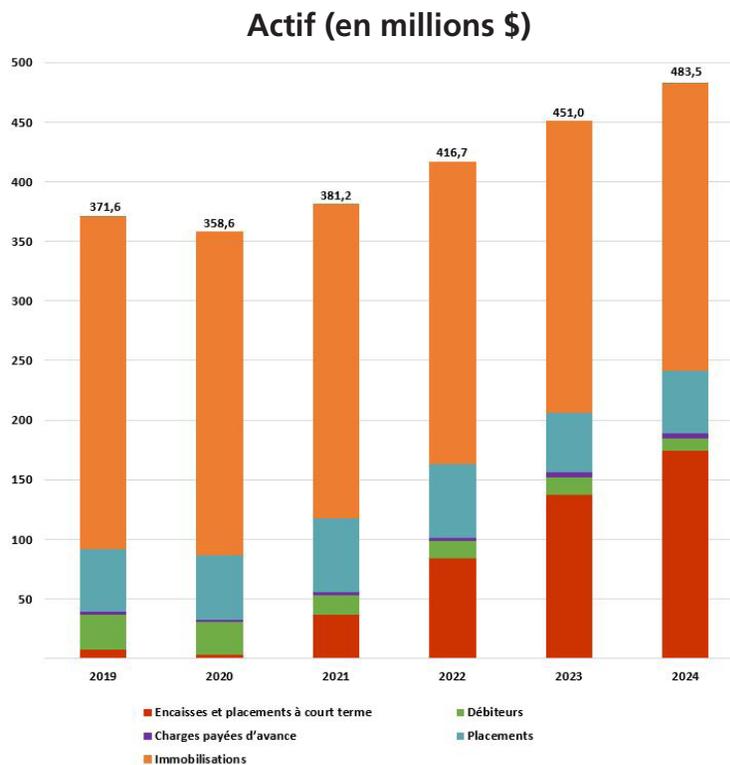
Les dépenses d'investissement en 2023-24 s'élevaient à 6,2 millions de dollars et concernaient principalement divers remplacements de toits sur le campus ainsi que des achats d'équipement. Les dépenses en immobilisations en 2022-23 ont été limitées par les procédures de la LACC, avec 2 millions de dollars investis dans des projets d'immobilisations, principalement des projets d'entretien différé.

L'Université continue de gérer un retard considérable dans l'entretien différé, estimé à plus de 150 millions de dollars (en cours d'examen). Elle concentre ses ressources limitées sur les travaux d'entretien les plus urgents et sur ceux qui sont admissibles dans le cadre du programme de renouvellement des installations du MCU.



État consolidé de la situation financière

> Actif



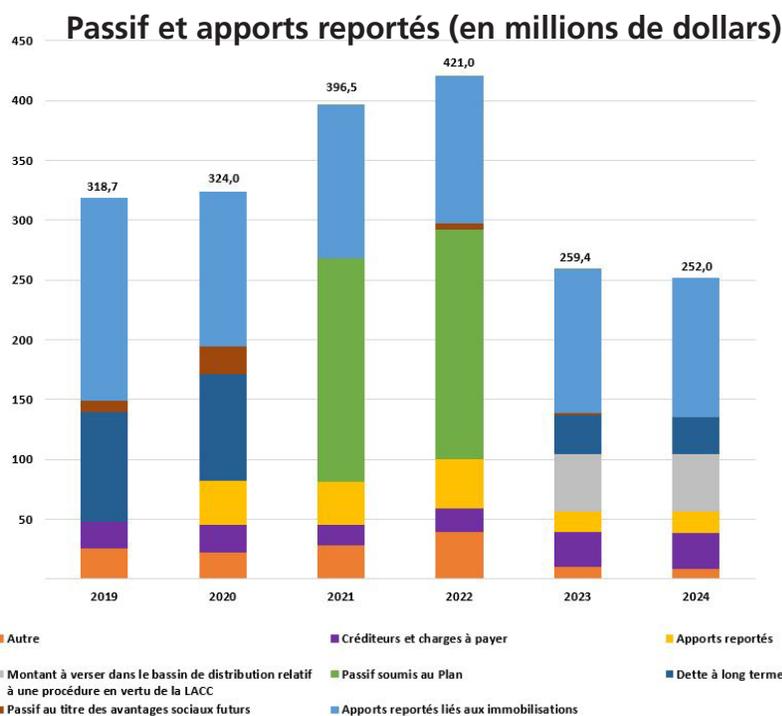
L'Université Laurentienne a terminé l'année avec des encaisses et placements à court terme de 174,5 millions de dollars, comparativement à 137,3 millions de dollars en 2022-23. La hausse est due à un influx de liquidités de 45,4 millions de dollars des activités de fonctionnement, de 1,8 million de dollars de financement et d'une réduction de 10,1 millions de dollars des activités de placement.

Les comptes débiteurs de 10,3 millions de dollars ont diminué de 4,3 millions de dollars depuis l'année dernière, principalement en raison de la réduction des subventions à recevoir et des fonds provenant de divers collèges. Les dépenses payées d'avance ont diminué de 0,7 million de dollars en raison de la réduction des cartes de crédit payées d'avance et des honoraires d'avocat.

Les placements s'élevant à 53,1 millions de dollars étaient supérieurs de 3,8 millions de dollars par rapport à l'année précédente en raison du solide

rendement des placements en 2023-24. Les placements de l'Université Laurentienne représentent des fonds de dotation reçus de donateurs, dont les revenus sont utilisés conformément aux diverses fins établies par ceux-ci.

Les immobilisations totalisent 241,6 millions de dollars en 2023-24, comparativement à 245,1 millions de dollars en 2022-23. La réduction des immobilisations résulte d'un amortissement de 9,7 millions de dollars, compensé par des acquisitions d'immobilisations de 6,2 millions de dollars. L'Université a négocié une entente avec la province de l'Ontario au moyen d'une feuille de modalités pour vendre certains biens immobiliers, dont le produit est estimé à de 43,5 à 53,5 millions de dollars, ce qui lui permettra de mettre en œuvre son Plan de transaction et d'arrangement dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC.



Le passif de l'Université Laurentienne a diminué, passant de 259,4 millions de dollars en 2022-23 à 252 millions de dollars en 2023-24.

Les apports différés en capital de 116,5 millions de dollars représentent des subventions et des contributions pour les immobilisations qui sont amorties sur la même base que les immobilisations. Ils ont diminué de 3,9 millions de dollars au cours de l'année en raison d'un amortissement de 5,1 millions de dollars compensé par de nouvelles subventions d'immobilisations de 1,2 million de dollars.

Le montant dû aux créanciers a été comptabilisé en tant que somme à payer au bassin de distribution pour un montant de 47,5 millions de dollars, ce qui correspond au produit attendu de la vente d'actifs de 53,5 millions de dollars moins les montants payés pour les réclamations garanties, les réclamations prioritaires en vertu de la LACC et les réclamations d'indemnités de vacances de 6,0 millions de dollars, qui ont été

légalement déchargées et libérées lors de la mise en œuvre du plan. Ce montant n'a pas changé par rapport à 2022-23.

À la fin de la procédure en vertu de la LACC, un nouveau prêt à long terme avec la Province a été négocié pour remplacer le prêt de débiteur-exploitant, le solde dû sur cette dette à long terme est de 32,9 millions de dollars.

Les comptes créditeurs et les charges à payer, d'un montant de 29,9 millions de dollars, sont principalement des dettes envers les fournisseurs et les étudiants, ainsi que des charges salariales. Ces dernières ont augmenté d'un million de dollars, principalement en raison de l'augmentation des salaires à payer ainsi que des commissions d'agents à payer en fin d'exercice.

Les apports reportés couvrent le financement externe affecté reçu pour des projets de recherche et d'autres dépenses et se chiffrent à 18,1 millions de dollars, ce qui est comparable à l'année précédente.

Les apports reportés se composent de ce qui suit :

	2023-24	2022-23
		(milliers de dollars)
Subventions de recherche	14 862 \$	13 183 \$
Autres subventions et contrats	2 648	4 184
Bourses d'études et d'aide	625	452
	18 135 \$	17 819 \$

> Futurs avantages sociaux des employés

L'Université offre les futurs avantages sociaux à ses employés par l'entremise du régime de retraite.

Les améliorations des futurs avantages sociaux dans le cadre du régime de retraite sont assujetties à des mesures de viabilité du régime, conformément aux dispositions de la politique en matière de prestations et de capitalisation du régime de retraite, et aucune amélioration des prestations ne sera envisagée avant le 1^{er} juillet 2025, à moins que le régime de retraite

n'affiche un excédent au sens de la Loi sur l'impôt sur le revenu.

Un calcul actuariel des actifs et des passifs futurs, y compris une allocation pour le rétablissement des prestations, a été effectué et constitue la base de l'obligation touchant les prestations accumulées. Au 30 avril 2024, le passif du régime de retraite de l'Université était nul, soit une diminution par rapport au passif de 1,8 million de dollars prévu pour 2022-23.



Actif net

L'Université avait d'un actif net de 231,4 millions de dollars à la fin de l'exercice 2023-24, soit une amélioration de 39,9 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Les principaux apports ont été

l'excédent des revenus sur les dépenses de 37,9 millions de dollars, ainsi qu'une augmentation des dotations de 2 millions de dollars.



Entente de prêt postérieur à l'application de la LACC

À la date d'entrée en vigueur du Plan, le MCU a accordé à l'Université un prêt à terme unique non renouvelable de 35 millions de dollars, remboursable en versements annuels de capital et d'intérêts combinés sur une période de 15 ans au taux d'intérêt annuel de 6,11 %. L'accord de prêt est assorti de diverses conditions, dont les ratios financiers suivants :

- i. Pour chaque exercice de l'Emprunteur à compter du sixième exercice de l'Emprunteur suivant la Date de mise en œuvre du Plan découlant de la procédure en vertu de la LACC, l'Emprunteur aura un ratio de revenu net d'au moins 1,5 %;
- ii. À chaque fin d'exercice de l'Emprunteur à compter de la quatrième fin d'exercice de l'Emprunteur suivant la date de mise en œuvre du Plan découlant de la procédure en vertu de la LACC, l'Emprunteur aura un ratio de réserve primaire d'au moins 30 jours;
- iii. Pour chaque exercice de l'Emprunteur à compter du sixième exercice de l'Emprunteur suivant la date de

mise en œuvre du Plan découlant de la procédure en vertu de la LACC, l'Emprunteur aura un excédent (déficit) en cours d'exercice des revenus par rapport aux dépenses d'au moins 0 \$;

- iv. À chaque fin d'exercice de l'Emprunteur, à compter de la quatrième fin d'exercice de l'Emprunteur suivant la date de mise en œuvre du Plan découlant de la procédure en vertu de la LACC, l'Emprunteur aura un actif net utilisable d'au moins 0 \$;
- v. À chaque fin d'exercice de l'Emprunteur à compter de la deuxième fin d'exercice de l'Emprunteur suivant la date de mise en œuvre du Plan découlant de la procédure en vertu de la LACC, l'Emprunteur aura un ratio de couverture du service de la dette d'au moins 1,1;
- vi. À la fin de chaque exercice de l'Emprunteur, à compter de la fin du sixième exercice de l'Emprunteur suivant la date de mise en œuvre du Plan découlant de la procédure en vertu de la LACC, l'Emprunteur aura un ratio de revenus nets d'exploitation d'au moins 5,0 %.



Ratios financiers

RATIOS FINANCIERS (PAR CLAUSE RESTRICTIVE DE PRÊT)	Réel 2022-23	Réel 2023-24
i) Revenu net/ratio de perte (min. 1,5 % à partir de 2027-28)	21,0%	18,4%
ii) Ratio de réserve primaire (min. 30 jours à partir de 2025-26)	39,8 jours	115,3 jours
iii) Excédent des revenus en cours d'exercice supérieur à 0 à partir de 2027-28 – 000 \$	207 962 \$	37 942 \$
iv) Actif net utilisable supérieur à 0 à partir de 2025-26 – 000 \$	17 046 \$	53 021 \$
v) Ratio de la couverture de la dette supérieur à 1:1 à partir de 2023-24	144,8	12,5
vi) Revenu net de fonctionnement (min. 5 % à partir de 2027-28)	27,5%	22%



Conclusion

En raison des procédures liées à la LACC, l'Université a connu plusieurs années de baisse des inscriptions. On s'attend à des tendances similaires pour l'année universitaire 2023-24. En revanche, l'Université, avec 6 296 inscriptions d'étudiants ETP, a enregistré une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente et de 12 % par rapport aux prévisions budgétaires (5 617 inscriptions d'étudiants ETP). Cette augmentation est presque entièrement due à un bond sans précédent des inscriptions d'étudiants étrangers dans les programmes des cycles supérieurs.

L'Université continue de connaître des pressions au chapitre des inscriptions des étudiants canadiens, le nombre se situant en dehors des niveaux établis dans le corridor admissible au financement de base de la Province. Elle a signalé ce risque dans son cadre de risque d'entreprise, et en conséquence, le budget 2025-26 continuera d'employer des hypothèses conservatrices en matière d'inscriptions.

Les subventions de recherche et autres, bien qu'inférieures à celles des années précédentes, ont démontré le soutien continu de nos partenaires financiers.

Comme le montre l'état consolidé des résultats, la Laurentienne a produit un excédent des revenus sur les dépenses de 37,9 millions de dollars en 2023-24 (208 millions de dollars en 2022-23, ce qui comprend un recouvrement de 166,4 millions de dollars en vertu de la LACC), ce qui fait passer l'actif net utilisable (c.-à-d. l'actif net non affecté et l'actif net affecté à l'interne) de 17 millions de dollars en 2022-23 à 53 millions de dollars en 2023-24. L'encaisse et les placements à court terme totalisaient 174,5 millions de dollars à la fin d'avril 2024 (137,3 millions de dollars en 2023), dont 17,3 millions de dollars en encaisse affectée.

États financiers consolidés

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Exercice terminé le 30 avril 2024



Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne de Sudbury

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Université Laurentienne de Sudbury (l'« Université »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 30 avril 2024, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Université au 30 avril 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la Note 2 b) des états financiers consolidés, qui décrit la procédure en cours de l'Université en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC »). Le 28 novembre 2022, la protection de la LACC a pris fin et l'Université a été libérée de ses obligations prévues au plan. Il en a résulté un bassin de distribution destiné aux paiements futurs des créanciers visés, qui devrait être financé par la vente de certains biens immobiliers à la Province de l'Ontario. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent de ce qui suit :

- Les informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états incluses dans le document intitulé *Rapport financier annuel*.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations, autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le document intitulé *Rapport financier annuel* à la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans notre rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (*suite*)

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou les activités de l'Université et de ses entités contrôlées pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l. / S.E.N.C.R.L

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Oakville (Ontario)
Le 21 octobre 2024

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

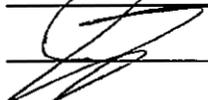
État consolidé de la situation financière

Au 30 avril 2024, avec les informations comparatives pour 2023
(en milliers de dollars)

	2024	2023
Actifs		
Actifs à court terme		
Trésorerie et placements à court terme (Note 4)	174 477 \$	137 327 \$
Débiteurs (Note 5)	10 336	14 654
Immobilisations destinées à la vente (Note 7 a))	14 142	-
Charges payées d'avance	3 704	4 453
	<u>202 659</u>	<u>156 434</u>
Débiteurs (Note 5)	188	188
Placements (Note 4)	53 143	49 299
Immobilisations (Note 7 b))	227 473	245 080
	<u>483 463 \$</u>	<u>451 001 \$</u>
Passifs et actif net		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer (Note 8)	29 863 \$	28 842 \$
Indemnités de vacances accumulées	3 033	2 470
Produits reportés	4 062	6 175
Apports reportés (Note 11)	18 135	17 819
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 9)	1 556	1 466
	<u>56 649</u>	<u>56 772</u>
Passifs à long terme		
Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC (Note 10 a))	47 546	47 546
Dette à long terme (Note 9)	31 386	32 942
Passifs au titre des avantages sociaux futurs (Note 6)	-	1 848
Apports reportés afférents aux immobilisations (Note 11)	116 454	120 321
Total des passifs	<u>252 035</u>	<u>259 429</u>
Actif net (insuffisance)		
Non affecté	39 653	15 571
Avantages sociaux futurs (Note 6)	-	(1 848)
Grevé d'affectations internes (Note 14)	13 368	1 475
Investissements en immobilisations (Note 13)	128 793	128 864
Dotations (Note 12)	49 614	47 510
	<u>231 428</u>	<u>191 572</u>
Engagements et éventualités (Note 15)		
Événements postérieurs à la date de clôture (Note 22)		
	<u>483 463 \$</u>	<u>451 001 \$</u>

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil des gouverneurs :


 _____ Vernon Cameron, Chair Membre du conseil

 _____ Jay Barbeau, Vice-Chair Membre du conseil

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 30 avril 2024, avec les informations comparatives pour 2023
(en milliers de dollars)

	2024	2023
Produits		
Subventions et contrats de fonctionnement	82 543 \$	91 917 \$
Frais de scolarité	67 798	52 838
Autres frais et produits (Note 17)	25 498	19 982
Subventions et contrats de recherche	13 531	17 870
Ventes et services	11 326	9 621
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (Note 11)	5 075	5 596
	<u>205 771</u>	<u>197 824</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	100 526	92 848
Charges de fonctionnement et de recherche	27 742	21 805
Charges locatives	13 441	10 537
Bourses d'études	10 712	9 676
Amortissement des immobilisations	9 685	10 310
Intérêts (Notes 9, 18)	2 101	-
	<u>164 207</u>	<u>145 176</u>
Excédent des produits sur les charges avant les autres éléments	41 564	52 648
Autres éléments		
Transformation (Note 19)	(3 622)	-
Coûts de restructuration (Note 18)	-	(11 108)
Recouvrement lié à une procédure en vertu de la LACC (Note 10 c))	-	166 422
Excédent des produits sur les charges après les autres éléments	<u>37 942 \$</u>	<u>207 962 \$</u>

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers consolidés.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé de l'évolution de l'actif net (insuffisance)

Exercice terminé le 30 avril 2024, avec les informations comparatives pour 2023
(en milliers de dollars)

2024	Non affecté	Avantages sociaux futurs	Grevé d'affectations internes (Note 14)	Investissements en immobilisations (Note 13)	Dotations (Note 12)	Total
Actif net (insuffisance), au début de l'exercice	15 571 \$	(1 848) \$	1 475 \$	128 864 \$	47 510 \$	191 572 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges						
Charges de fonctionnement	46 175	-	-	(4 611)	-	41 564
Transformation	(3 622)	-	-	-	-	(3 622)
Coûts de restructuration (Note 18)	-	-	-	-	-	-
	42 553	-	-	(4 611)	-	37 942
Transfert pour les dépenses en immobilisations	(4 540)	-	-	4 540	-	-
Virements interfonds (Note 14)	(11 893)	-	11 893	-	-	-
Excédent des cotisations de l'employeur par rapport au coût net des avantages sociaux futurs	(2 038)	2 038	-	-	-	-
Dotations (Note 12)	-	-	-	-	94	94
Augmentation nette des dotations (Note 12)	-	-	-	-	2 010	2 010
Réévaluations des avantages sociaux futurs et autres éléments (Note 6)	-	(190)	-	-	-	(190)
Actif net, à la fin de l'exercice	39 653 \$	- \$	13 368 \$	128 793 \$	49 614 \$	231 428 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers consolidés.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé de l'évolution de l'actif net (insuffisance)

Exercice terminé le 30 avril 2024, avec les informations comparatives pour 2023
(en milliers de dollars)

2023	Non affecté	Avantages sociaux futurs	Grevé d'affectations internes (Note 14)	Investissements en immobilisations (Note 13)	Dotations (Note 12)	Total
Actif net (insuffisance), au début de l'exercice	(88 999)\$	(19 351)\$	1 164 \$	41 791 \$	60 961 \$	(4 434)\$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges						
Charges de fonctionnement	57 362	-	-	(4 714)	-	52 648
Coûts de restructuration (Note 18)	(11 108)	-	-	-	-	(11 108)
Recouvrement lié à une procédure en vertu de la LACC (Note 10 c))	166 422	-	-	-	-	166 422
	212 676	-	-	(4 714)	-	207 962
Décomptabilisation des passifs conformément au plan établi en vertu de la LACC (Note 2 b))	(105 265)	14 014	-	91 251	-	-
Transfert pour les dépenses en immobilisations	(536)	-	-	536	-	-
Virements interfonds (Note 14)	(311)	-	311	-	-	-
Excédent des cotisations de l'employeur par rapport au coût net des avantages sociaux futurs	(1 994)	1 994	-	-	-	-
Dotations (Note 12)	-	-	-	-	266	266
Augmentation nette des dotations (Note 12)	-	-	-	-	534	534
Transfert de dotations à l'École de médecine du Nord de l'Ontario (Note 12)	-	-	-	-	(14 251)	(14 251)
Réévaluations des avantages sociaux futurs et autres éléments (Note 6)	-	1 495	-	-	-	1 495
Actif net (insuffisance), à la fin de l'exercice	15 571 \$	(1 848)\$	1 475 \$	128 864 \$	47 510 \$	191 572 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers consolidés.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 30 avril 2024, avec les informations comparatives pour 2023
(en milliers de dollars)

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	37 942 \$	207 962 \$
Éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	9 685	10 310
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(5 075)	(5 596)
Excédent des cotisations de l'employeur sur le coût net des avantages sociaux futurs	(2 038)	(1 994)
	40 514	210 682
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 16)	4 854	(11 570)
Variation des passifs soumis au plan (Note 10 b)), montant net	-	(144 673)
	45 368	54 439
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dotations	94	266
Augmentation nette des dotations	2 010	534
Apports reportés afférents aux immobilisations reçus	1 208	2 393
Augmentation de la dette à long terme	-	35 000
Remboursement de la dette à long terme (Note 9)	(1 466)	(592)
Diminution de l'emprunt à court terme	-	(35 000)
	1 846	2 601
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(6 220)	(1 958)
Variation de la tranche à long terme des débiteurs	-	(115)
(Diminution) augmentation nette des placements	(3 844)	12 953
Transfert de dotations à l'École de médecine du Nord de l'Ontario (Note 12)	-	(14 251)
	(10 064)	(3 731)
Augmentation nette de la trésorerie et des placements à court terme	37 150	53 309
Trésorerie et placements à court terme, au début de l'exercice	137 327	84 018
Trésorerie et placements à court terme, à la fin de l'exercice	174 477 \$	137 327 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers consolidés.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

1. Description

L'Université Laurentienne de Sudbury (l'« Université ») est constituée en personne morale en vertu de la *Loi constitutive de l'Université Laurentienne de Sudbury* sous le régime des lois de l'Ontario. L'Université s'engage à renforcer les fondements de la connaissance dans l'enseignement supérieur et la recherche afin d'offrir une expérience universitaire exceptionnelle en anglais et en français qui s'appuie sur une approche globale à l'égard de l'éducation des personnes autochtones.

L'Université est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt sur le revenu en vertu du paragraphe 149(1)f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Mode de présentation

a) Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »), conformément à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

Les montants dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dollars canadiens.

b) Procédure en vertu de la LACC

En raison des problèmes financiers et de fonctionnement que connaît l'Université depuis un certain temps, cette dernière a présenté à la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) (la « Cour »), le 1^{er} février 2021, une demande d'ordonnance initiale en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC ») pour obtenir, notamment, une suspension des procédures afin qu'elle puisse procéder à une restructuration sur le plan des finances et du fonctionnement. Le 1^{er} février 2021, la Cour a accordé l'ordonnance initiale (telle qu'elle a été modifiée et mise à jour, l'« ordonnance initiale ») qui, entre autres, nommait Ernst & Young Inc. à titre de contrôleur de l'Université (le « contrôleur ») et a approuvé une suspension de procédures pour une période initiale de dix jours.

La procédure en vertu de la LACC prévoit une plateforme supervisée par la Cour pour que l'Université puisse procéder à une restructuration qui lui permettra d'assurer sa viabilité financière et opérationnelle. L'Université poursuit ses activités et continue de fournir des services et des programmes d'enseignement.

Le 10 février 2021, la Cour a approuvé le recours à une facilité de financement du débiteur-exploitant (la « facilité de FDE ») de 25 000 \$. Le 19 mai 2021, la facilité de FDE a été augmentée à 35 000 \$ et la date d'échéance a été fixée au 31 janvier 2022. Le 27 janvier 2022, la Province de l'Ontario, représentée par le ministère des Collèges et Universités, a refinancé la facilité de FDE au moyen d'une avance au titre d'une facilité de financement de 35 000 \$ (la « facilité de FDE du Ministère ») dont la date d'échéance, d'abord fixée au 30 septembre 2022, a été reportée au 30 novembre 2022. Le 28 novembre 2022, la facilité de FDE du Ministère a

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation (*suite*)

b) Procédure en vertu de la *LACC* (*suite*)

été remboursée dans son intégralité et a été remplacée par une convention de prêt à long terme de 35 000 \$ conclue avec la Province de l'Ontario (Note 9).

Dans le contexte de la procédure en vertu de la *LACC*, l'Université a entrepris et terminé une restructuration complète de ses opérations et de l'enseignement prodigué : réduction des programmes et des cours offerts, compressions du corps professoral et des départements, modification du régime de retraite de l'Université, rupture des relations de longue date avec l'Université Huntington, l'Université de Sudbury et l'Université Thorneloe et renégociation des conventions collectives existantes. Toutes ces mesures ont donné lieu à une réduction importante des coûts annuels de l'Université.

Le 31 mai 2021, la Cour a prononcé une ordonnance visant l'approbation et la détermination du traitement des réclamations (l'« ordonnance relative à la procédure de réclamation ») en vertu de laquelle le contrôleur, conjointement avec l'Université, étudierait les réclamations des créanciers à l'égard de l'Université et prévoirait un mécanisme de détermination et de règlement des réclamations visées aux fins de vote ou de distribution relativement à un plan de transaction ou d'arrangement conforme à la *LACC* qui sera présenté par l'Université à une date ultérieure. Conformément à l'ordonnance relative à la procédure de réclamation, les créanciers avaient jusqu'au 30 juillet 2021 pour soumettre leurs réclamations au contrôleur. Le 17 août 2021, la Cour a également prononcé une ordonnance qui approuve une procédure et une méthode de calcul des réclamations d'indemnités des employés ainsi qu'un processus de notification et de traitement des réclamations.

Le 16 décembre 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un ensemble de mesures de soutien par l'entremise du ministère des Collèges et Universités, dont la facilité de FDE du Ministère, des subventions d'aide liées à la COVID-19 pouvant aller jusqu'à 6 000 \$ (reçues en 2022-2023) et des subventions basées sur la protection des inscriptions et du rendement pouvant aller jusqu'à 22 000 \$. La facilité de FDE du Ministère a été approuvée par la Cour le 27 janvier 2022 et le refinancement a eu lieu le 28 janvier 2022. L'entente de mandat stratégique (« EMS ») est une entente bilatérale conclue entre l'Université et le ministère des Collèges et Universités et est considérée par ce dernier comme un élément clé de son cadre de responsabilisation pour le système d'éducation postsecondaire ontarien. L'EMS actuelle, appelée « EMS3 », s'étend jusqu'en 2025. Les négociations pour l'EMS4 sont en cours et pourraient avoir une incidence sur la méthode de financement dans l'avenir.

Le plan de transaction et d'arrangement daté du 21 juillet 2022 a été accepté pour dépôt par la Cour le 28 juillet 2022 et, à la même date, une ordonnance a été prononcée par la Cour autorisant une catégorie de créanciers visés (définis dans le plan) et permettant à l'Université de convoquer, d'organiser et de tenir une assemblée des créanciers aux fins d'un vote sur le plan (l'« ordonnance relative à l'assemblée »). Conformément aux modalités et à l'ordonnance relative à l'assemblée, le plan de transaction et d'arrangement (le « plan ») a été modifié le 9 septembre 2022. Le plan a été déposé auprès de la Cour, puis un avis a été transmis aux destinataires de la liste de signification. Le plan a été publié sur le site Web du contrôleur.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation (*suite*)

b) Procédure en vertu de la LACC (*suite*)

Dans le cadre de son soutien à l'Université, la Province de l'Ontario s'est engagée à acheter des parcelles de biens immobiliers appartenant à l'Université moyennant un prix d'achat global d'au plus 53,5 millions de dollars (Note 7). Ce soutien est assujéti à certaines conditions, notamment l'approbation finale du gouvernement et la mise en œuvre du plan. Selon le plan, le produit de la vente sera versé dans le bassin de distribution, qui représente les sommes disponibles pour les distributions aux créanciers. En outre, la vente des biens immobiliers générera un produit de 45,5 millions de dollars qui sera versé dans le bassin de distribution. Le contrôleur recevra tous les fonds versés dans le bassin de distribution et effectuera toutes les distributions aux créanciers à partir de ce bassin.

Par souci de clarté, les créanciers visés ne disposent d'aucun autre recours contre l'Université, à part celui d'obtenir une distribution proportionnelle du produit à partir du bassin de distribution. Selon le plan, toute transaction de vente immobilière doit être effectuée et les fonds doivent être versés dans le bassin de distribution dans un délai de trois ans suivant la date de mise en œuvre du plan, soit le 28 novembre 2025.

Une assemblée des créanciers visés a eu lieu le 14 septembre 2022 aux fins de vote sur le plan. Lors de l'assemblée, les majorités requises en nombre et en valeur des créanciers visés ayant droit de vote ont voté en faveur du plan. Le plan a été approuvé par la Cour le 5 octobre 2022.

Les réclamations garanties, les réclamations prioritaires en vertu de la LACC et les réclamations d'indemnités de vacances (définies dans le plan) ont été payées en entier à la mise en œuvre du plan.

Conformément au plan, les créanciers visés recevront une ou plusieurs distributions proportionnelles à partir du bassin de distribution. Le montant exact à distribuer aux créanciers visés ne peut être déterminé pour le moment.

Lors de la mise en œuvre du plan, le 28 novembre 2022, toutes les réclamations garanties, réclamations prioritaires en vertu de la LACC, réclamations d'indemnités de vacances et réclamations des créanciers visés ont fait pleinement, définitivement et irrévocablement l'objet d'une quittance et d'une libération, et elles ont été annulées et prescrites. Des distributions, dont le total s'élève à 5 954 \$, ont été effectuées pour régler le solde en entier de toutes les réclamations garanties, réclamations prioritaires en vertu de la LACC et réclamations d'indemnités de vacances. Conformément au plan, les distributions aux créanciers visés ayant des réclamations prouvées non garanties seront effectuées à partir du bassin de distribution à une date ultérieure.

Depuis la mise en œuvre du plan à l'exercice de 2023, un montant à verser dans le bassin de distribution s'élevant à 47 546 \$ (Note 10 a)) a été comptabilisé, les passifs soumis au plan ont été réduits à néant \$ (Note 10 b)) et un recouvrement de 166 422 \$ (Note 10 c)) dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC a été comptabilisé par l'Université. Des apports reportés antérieurs à la procédure en vertu de la LACC d'un montant de 26 193 \$ (Note 11 a)) ont également été décomptabilisés par l'Université.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation (*suite*)

b) Procédure en vertu de la LACC (*suite*)

Des coûts de restructuration de néant \$ (2023 – 11 108 \$) (Note 18) ont été comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

c) Méthode de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, l'actif net, les produits, les charges et les autres opérations découlant de toutes les activités et entités sur lesquelles l'Université exerce un contrôle. L'Université exerce un contrôle ou un contrôle conjoint sur une autre entité lorsqu'elle exerce un contrôle ou un contrôle partagé sur le pouvoir de définir ses politiques stratégiques en matière de fonctionnement, d'investissement et de financement.

Les présents états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, l'excédent et le déficit ainsi que les activités de fonctionnement des filiales et coentreprises suivantes de l'Université :

- La Société de recherche appliquée en innovation minière et de réhabilitation (« MIRARCO ») est une entité à contrôle exclusif et est consolidée par l'Université. L'Université est le seul membre ayant droit de vote de cette société. MIRARCO fait la promotion de la recherche et du développement de techniques et de politiques scientifiques et d'ingénierie afin de favoriser et de permettre l'utilisation des ressources naturelles d'une manière sécuritaire, durable et économique;
- L'Observatoire de neutrinos de Sudbury (« SNOLAB ») est un organisme sans but lucratif dont le principal objectif est la construction, l'exploitation et le démantèlement d'une installation de recherche scientifique souterraine. Le SNOLAB a également conclu un accord de partenariat avec quatre autres universités. L'Université comptabilise sa participation de 20 % dans SNOLAB à la valeur de consolidation.

L'Université nomme un membre au conseil d'administration du Centre d'excellence en innovation minière (« CEIM »), mais elle n'en détient pas le contrôle et n'a pas d'influence notable sur elle. Par conséquent, les présents états financiers consolidés ne comprennent pas les résultats financiers du CEIM. Se reporter à la Note 21 pour prendre connaissance d'informations supplémentaires se rapportant au CEIM.

Diverses associations étudiantes ne sont pas comprises dans les présents états financiers consolidés, car l'Université n'en détient pas le contrôle ou n'a pas d'influence notable sur ces dernières.

3. Principales méthodes comptables

a) Comptabilisation des produits

L'Université applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports des organismes sans but lucratif.

Les apports non affectés, dont le financement public et les dons non affectés, sont comptabilisés comme des produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (*suite*)

a) Comptabilisation des produits (*suite*)

peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si le recouvrement est raisonnablement assuré. Les apports liés à des périodes futures sont reportés et comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées.

Les apports grevés d'une affectation externe pour des fins autres que les dotations sont comptabilisés à titre d'apports reportés et en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement de ces immobilisations.

Les apports affectés aux fins de la dotation sont comptabilisés comme des augmentations directes de l'actif net au titre de la dotation.

Les promesses de dons ne sont pas des obligations exécutoires et, pour cette raison, ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés que lorsque les montants ont été reçus.

Les frais de scolarité et frais accessoires, les autres frais et produits ainsi que les ventes et services sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les cours et séminaires correspondants ont lieu ou les biens et services sont fournis.

b) Placements et produits financiers

Les produits financiers proviennent principalement des placements dans des fonds communs détenus par l'Université et peuvent comprendre des variations de la juste valeur de marché, des gains ou des pertes réalisés, des dividendes et des intérêts.

Les produits financiers liés aux apports non affectés sont comptabilisés à titre d'autres frais et produits lorsqu'ils sont gagnés.

De plus, l'Université comptabilise à titre de produits les frais d'administration attribuables à la gestion des fonds de dotation. Au cours de l'exercice, des frais d'administration de 475 \$ (2023 – 196 \$) ont été comptabilisés dans les autres frais et produits.

Les produits financiers liés aux dotations sont comptabilisés comme des augmentations directes de l'actif net. Après la comptabilisation initiale, l'Université peut attribuer les produits financiers gagnés, qui peuvent être distribués à d'autres fins conformément aux directives du donateur externe, à une autre affectation interne.

Lorsque les produits financiers nets générés par des apports grevés d'une affectation externe excèdent le montant disponible pour les charges, l'excédent est comptabilisé comme une augmentation directe de l'actif net au titre des dotations. Lorsque les produits financiers nets gagnés sont insuffisants pour financer le montant disponible pour les charges, l'insuffisance est comptabilisée comme une diminution directe de l'actif net au titre des dotations.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'actifs sont comptabilisés à la juste valeur de marché à la date de l'apport.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, d'après la durée de vie utile estimative de celles-ci, comme suit :

Bâtiments	40 ans
Composants des bâtiments	20 ans
Matériel et mobilier	7 ans
Améliorations des terrains	15 ans

L'amortissement des projets de construction en cours commence lorsque le projet est terminé et que les installations sont utilisées. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations destinées à la vente sont évaluées au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Lorsqu'elles sont encore utilisées, elles sont amorties selon la méthode décrite ci-dessus. L'amortissement prend fin lorsque l'immobilisation n'est plus utilisée.

d) Passifs au titre des avantages sociaux futurs

Pendant l'exercice, l'Université a offert des avantages sociaux futurs à ses employés par l'entremise du régime de retraite de l'Université Laurentienne (le « régime de retraite »). Au cours de la restructuration liée à la procédure en vertu de la LACC et à la suite de négociations avec les syndicats concernés dans le cadre d'un processus de médiation supervisé par le tribunal, l'Université a apporté des changements importants aux régimes d'avantages sociaux.

L'Université comptabilise ses obligations et les coûts connexes au titre du régime de retraite à mesure que les employés rendent les services donnant droit aux prestations de retraite. Les obligations au titre des prestations de retraite sont fondées sur l'évaluation la plus récente de la continuité d'exploitation. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations de retraite s'appuie sur la méthode de répartition des prestations sur la durée de service (qui intègre les hypothèses de la direction utilisées à des fins de financement, d'autres augmentations des coûts, l'âge de la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels). L'évaluation actuarielle est effectuée au moins tous les trois exercices. Entre les évaluations actuarielles, les résultats des régimes de retraite sont préparés en fonction des extrapolations des derniers résultats de l'évaluation de capitalisation disponibles. La plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite remonte au 1^{er} janvier 2023 et la prochaine évaluation actuarielle sera effectuée le 1^{er} janvier 2026.

Les actifs du régime de retraite sont évalués à la juste valeur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (*suite*)

d) Passifs au titre des avantages sociaux futurs (*suite*)

Le coût des services rendus et les charges financières pour l'exercice sont comptabilisés dans les charges sous Salaires et charges sociales.

Les réévaluations et autres éléments comprennent le total de la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation, les gains actuariels et les pertes actuarielles, l'effet de toute provision pour réduction de valeur dans le cas d'un actif net au titre du régime de retraite, les coûts des prestations au titre des services passés ainsi que les gains et pertes découlant de règlements et de compressions relatifs au régime. Les réévaluations sont directement comptabilisées dans l'actif net.

Le régime de retraite prévoit une provision sur les actifs du régime de retraite pour le rétablissement des prestations conformément à la politique du régime de retraite en matière de prestations et de financement.

e) Actif net grevé d'affectations internes

L'Université affecte certains éléments de son actif net de fonctionnement à une utilisation future particulière. Lorsqu'ils sont engagés, les produits et les charges connexes sont portés au résultat et le solde de l'actif net grevé d'affectations internes est augmenté ou diminué au moyen d'un transfert depuis ou vers l'actif net non affecté.

f) Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière.

Les placements détenus dans des fonds à revenu fixe et des fonds d'actions négociés sur un marché actif ainsi que les placements détenus dans des biens immobiliers sont ensuite comptabilisés à la juste valeur.

Tous les autres instruments financiers sont ensuite évalués au coût après amortissement.

Les coûts de transaction engagés à l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

g) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers consolidés, et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant les périodes de présentation de l'information financière. Les éléments assujettis à ces estimations et hypothèses sont la valeur comptable des débiteurs, les immobilisations, les obligations liées aux avantages sociaux futurs, les indemnités de vacances à payer et les éventualités. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations sont revues de façon périodique et si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

h) Sources principales d'incertitude relative à la mesure

Au cours de la procédure en vertu de la *LACC*, l'Université a comptabilisé des coûts de restructuration (Note 18) et des passifs qui ont fait l'objet d'une transaction et qui ont été acquittés dans le cadre du plan (Note 10), sous réserve uniquement des droits des créanciers visés à recevoir des distributions à partir du bassin de distribution. Le montant définitif transféré au bassin de distribution dépend de la détermination des produits de la vente des actifs immobiliers à la Province de l'Ontario.

i) Dépréciation des immobilisations

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il est possible que la valeur comptable d'un actif puisse ne pas contribuer à la capacité de l'Université de fournir des biens ou des services.

Une dépréciation a lieu lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur de remplacement ou à sa juste valeur. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur des immobilisations et l'inscription d'une charge à l'état consolidé des résultats. Une réduction de valeur ne peut pas faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation connexe augmente par la suite.

j) Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la *LACC*

Lors de la mise en œuvre du plan, le 28 novembre 2022, toutes les réclamations antérieures au dépôt de la demande en date du 1^{er} février 2021 ainsi que certaines réclamations liées à la restructuration survenues après le début de la procédure en vertu de la *LACC* le 1^{er} février 2021 ont été acquittées. Le règlement des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la *LACC* et des réclamations d'indemnités de vacances, qui est conditionnel aux droits des demandeurs de recevoir le paiement intégral de leurs réclamations, a été effectué. Ces réclamations, dont le montant total s'élève à 5 954 \$, ont été payées en entier lors de la mise en œuvre du plan en 2023. Les distributions aux créanciers visés à partir du bassin de distribution seront effectuées de façon proportionnelle lorsque les fonds seront disponibles. Par souci de clarté, les créanciers visés ne disposent d'aucun autre recours contre l'Université, à part celui d'obtenir une distribution proportionnelle du produit à partir du bassin de distribution. Les obligations relatives aux biens et services fournis à l'Université après la date de dépôt du 1^{er} février 2021 n'ont fait l'objet ni d'une transaction ni d'une quittance dans le cadre du plan et leur traitement se poursuivra dans le cours normal des activités.

En 2023, les passifs soumis au plan comprenant certains apports reportés antérieurs à la procédure en vertu de la *LACC* ont été décomptabilisés lorsque les passifs ont été légalement acquittés dès la mise en œuvre du plan, ce qui a donné lieu à un recouvrement dans l'état consolidé des résultats (Note 10 c)). Un montant à verser dans le bassin de distribution relatif à la procédure en vertu de la *LACC* (Note 10 a)) a été comptabilisé pour refléter les montants maximaux anticipés qui seront versés dans le bassin de distribution lors de la vente de certains actifs immobiliers. Ce montant correspond aux produits pouvant atteindre 53 500 \$ attendus de la vente d'actifs, desquels sont soustraits les paiements effectués aux créanciers ayant des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la *LACC* et des réclamations

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

- j) Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC (suite)

d'indemnités de vacances dont le total s'élève à 5 954 \$, conformément au plan. Le contrôleur distribuera les montants aux créanciers visés à partir du bassin de distribution lorsque les fonds seront disponibles, conformément au plan.

4. Trésorerie et placements

	2024	2023
À court terme :		
Trésorerie	152 837 \$	112 992 \$
Placements à court terme	21 640	24 335
	174 477 \$	137 327 \$
À long terme :		
Capitaux propres	20 439 \$	17 947 \$
Fonds à revenu fixe	17 586	17 317
Infrastructure globale	7 544	7 195
Financement structuré	4 292	3 460
Fonds de placements immobiliers	3 282	3 380
	53 143 \$	49 299 \$

Les montants ci-dessus comprennent la trésorerie affectée et des placements à court terme s'élevant à 17 301 \$ (2023 – 15 161 \$) (Note 11 a)). Des comptes destinés aux placements et des comptes bancaires distincts ont été ouverts en décembre 2020 pour conserver une partie des fonds grevés d'une affectation externe avancés à l'Université avant que les charges connexes ne soient engagées.

Les placements à long terme de 53 143 \$ (2023 – 49 299 \$) comprennent des placements de fonds de dotation grevés d'une affectation externe de 49 614 \$ (2023 – 47 510 \$) (Note 12).

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

5. Débiteurs

	2024	2023
Subventions et contrats grevés d'une affectation	2 169 \$	2 334 \$
Frais de scolarité et frais accessoires	7 840	8 005
Subventions de fonctionnement	1 353	5 402
Sommes à recevoir de l'État	1 292	833
Autres	1 918	2 044
	14 572 \$	18 618 \$
Moins : provision pour créances douteuses	(4 048)	(3 776)
	10 524 \$	14 842 \$
Tranche à court terme des débiteurs	10 336 \$	14 654 \$
Tranche à long terme des débiteurs	188	188
	10 524 \$	14 842 \$

6. Avantages sociaux futurs

Au cours de l'exercice, l'Université a offert des avantages sociaux futurs à ses employés par l'entremise d'un régime de retraite.

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le régime de retraite prévoit que tout service futur rendu donne droit à des prestations définies pour tous les employés de l'Université. Auparavant, le régime de retraite offrait des prestations de retraite sur une base hybride (un régime à cotisations définies et un régime à prestations définies minimales garanties).

Par l'entremise des modifications apportées au régime de retraite dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC, l'Université a mis fin à la participation future des employés des anciennes universités fédérées au régime de retraite en 2021.

Les améliorations futures des prestations en vertu du régime de retraite sont assujetties aux mesures de durabilité du régime, conformément à une politique en matière de prestations et de financement. Aucune amélioration des prestations ne sera envisagée avant le 1^{er} juillet 2025, à moins que le régime de retraite ne dégage un surplus au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Un calcul actuariel des actifs et des passifs futurs, qui comprend une provision pour rétablissement des prestations, a été effectué et sert de fondement à l'obligation au titre des prestations constituées. Au 30 avril 2024, l'Université affichait des passifs au titre du régime de retraite de néant \$ (2023 – 1 848 \$).

Les actifs du régime de retraite sont évalués à la juste valeur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les coûts des services passés, les gains actuariels et les pertes actuarielles sur les actifs des régimes ou les obligations au titre des prestations définies ainsi que les gains et les pertes découlant de la modification sont comptabilisés comme des réévaluations de l'actif net.

La répartition du régime se présente comme suit :

	2024	2023
Obligation au titre des prestations constituées	(429 609) \$	(418 874) \$
Juste valeur des actifs du régime	433 093	417 026
Provision pour rétablissement des prestations	(3 484)	-
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	- \$	(1 848) \$

Le rapprochement du régime de retraite au 30 avril 2024 s'établit comme suit :

	Juste valeur des actifs du régime	Obligation au titre des prestations constituées	Provision pour rétablissement des prestations	Actifs (passifs) au titre des prestations de retraite
Solde, au 30 avril 2023	417 026 \$	(418 874) \$	- \$	(1 848) \$
Apports	9 631	(4 752)	-	4 879
Coûts de la période courante		(22 055)	-	(22 055)
Prestations versées	(21 382)	21 382	-	-
Rendement réel des actifs du régime	27 818	(2 880)	-	24 938
Gain actuariel	-	(2 430)	-	(2 430)
Provision pour rétablissement des prestations	-	-	(3 484)	(3 484)
Solde, au 30 avril 2024	433 093 \$	(429 609) \$	(3 484) \$	- \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le rapprochement du régime de retraite au 30 avril 2023 s'établit comme suit :

	Juste valeur des actifs du régime	Obligation au titre des prestations constituées	Actifs (passifs) au titre des prestations de retraite
Solde, au 30 avril 2022	413 005 \$	(418 342) \$	(5 337)\$
Apports	9 851	(2 791)	7 060
Coûts de la période courante	-	(23 768)	(23 768)
Prestations versées	(21 105)	21 105	-
Rendement réel des actifs du régime	15 275	(3 186)	12 089
Gain actuariel	-	8108	8 108
Solde, au 30 avril 2023	417 026 \$	(418 874) \$	(1 848)\$

Les hypothèses importantes utilisées s'établissent comme suit (moyenne pondérée) :

	Régime de retraite	
	2024	2023
Taux d'actualisation	6,10 %	5,80 %
Provision pour les écarts défavorables (sur les passifs non indexés)	7,86 %	7,97 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime	6,10 %	5,80 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

7. Immobilisations

a) Immobilisations destinées à la vente

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur comptable nette	2023 Valeur comptable nette
Centre pour la vitalité des lacs Vale et le centre du bassin hydrologique				
Immeuble destiné à la vente	18 904 \$	5 784 \$	13 120 \$	- \$
Terrain destiné à la vente	1 000	-	1 000	-
Maison du recteur				
Immeuble destiné à la vente (Note 22)	80	80	-	-
Terrain destiné à la vente (Note 22)	22	-	22	-
	20 006 \$	5 864 \$	14 142 \$	- \$

Les immobilisations destinées à la vente comprennent le Centre pour la vitalité des lacs Vale et le centre du bassin hydrologique, dont la valeur comptable nette s'élève à 14 120 \$. Les apports reportés afférents aux immobilisations incluent un solde non amorti de 12 852 \$ relatif à cette immobilisation (Note 11 b)). L'Université prévoit vendre cette propriété à la Province de l'Ontario au cours du prochain exercice et réaliser un produit de 8 millions de dollars qui sera versé dans le bassin de distribution (Note 2 b) et Note 10 a)). L'Université prévoit également reprendre le bien à bail en vertu du contrat de vente.

Les immobilisations destinées à la vente comprennent aussi la propriété communément appelée « maison du recteur », qui a été vendue après la fin de l'exercice, le 1^{er} mai 2024. Le produit net de 894 \$ a été versé dans le bassin de distribution (Note 10 a) et Note 22).

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

7. Immobilisations (suite)

b) Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur comptable nette	2023 Valeur comptable nette
Bâtiments	346 277 \$	134 590 \$	211 687 \$	228 187 \$
Matériel et mobilier	64 573	62 325	2 248	2 282
Améliorations des terrains	12 007	10 860	1 147	1 198
Terrains	12 391	-	12 391	13 413
	435 248 \$	207 775 \$	227 473 \$	245 080 \$

Un montant de 242 \$ (2023 – 34 \$) est attribuable aux bâtiments en construction et n'est pas encore amorti.

Les immobilisations de l'Université ont fait l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation. En l'absence de tels indices, elle a déterminé qu'il n'était pas nécessaire de comptabiliser une provision pour moins-value. Les bâtiments de l'Université sont considérés comme un groupe d'actifs intégrés permettant de prodiguer un enseignement postsecondaire aux étudiants et de soutenir des activités de recherche. Le potentiel de service global du groupe d'actifs intégrés n'a pas diminué de manière importante et le groupe d'actifs continue d'être utilisé pour fournir des services de soutien, actuellement et à l'avenir, aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université.

L'Université a négocié une entente assortie d'une liste de conditions avec la Province de l'Ontario pour la vente de certains biens immobiliers dont les produits sont estimés à 53 500 \$. Au moment de la finalisation des transactions immobilières prévues dans la liste de conditions, le produit de la vente des biens immobiliers sera versé dans le bassin de distribution conformément au plan et utilisé pour effectuer des distributions aux créanciers visés conformément aux modalités du plan.

La surface de l'ensemble des terrains désignés dans la liste de conditions s'étend sur 68,75 acres, ce qui représente environ 9 % de la totalité des terrains de l'Université, qui couvrent plus de 750 acres. Situés sur sept propriétés distinctes, les cinq immeubles désignés dans la liste de conditions sont les suivants :

- Résidence Est
- Centre pour la vitalité des lacs Vale et le centre du bassin hydrologique
- Édifice de l'École de médecine du Nord de l'Ontario
- Centre de ressources pour l'éducation en matière de santé
- Édifice de la sécurité et de l'entretien

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

7. Immobilisations (suite)

b) Immobilisations (suite)

Après un contrôle diligent, y compris des consultations avec les communautés autochtones, la vente de certains actifs sera confirmée. L'Université négocie actuellement la vente et la cession-bail de ces actifs avec la Province de l'Ontario; la conclusion de la vente et le versement des produits de cette dernière dans le bassin de distribution devront avoir lieu au plus tard le 28 novembre 2025, comme il est indiqué dans le plan.

8. Créiteurs et charges à payer

Des sommes à remettre à l'État totalisant 2 162 \$ (2023 – 2 057 \$) sont incluses dans les créiteurs et charges à payer, ce qui comprend les montants à payer pour les cotisations sociales.

9. Dette à long terme

Le 28 novembre 2022, depuis la mise en œuvre du plan dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC, l'Université a conclu une nouvelle convention de prêt garanti à long terme avec la Province de l'Ontario (le « financement de sortie »). En 2024, l'Université a effectué des paiements de capital de 1 466 \$ (2023 – 592 \$) conformément aux modalités du financement de sortie. Le total des intérêts payés sur la dette à long terme au cours de l'exercice s'élève à 2 101 \$ (2023 – 884 \$ inclus dans les coûts de restructuration [Note 18]). L'Université a accordé une sûreté réelle et un privilège de premier rang sur toutes les garanties (sous réserve uniquement des privilèges autorisés définis dans la convention de prêt) de l'Université en faveur de la Province de l'Ontario afin de garantir le financement de sortie. La convention de prêt de sortie prévoit six engagements financiers qui doivent être respectés pendant sa durée. Le premier engagement débutait à l'exercice 2023-2024 et a été respecté. Deux engagements financiers sont prévus pour l'exercice 2025-2026 et les trois autres, pour l'exercice 2027-2028.

La dette de l'Université au 30 avril 2024 et 2023 s'établit comme suit :

	Taux	Échéance fixe	2024	2023
Province de l'Ontario	6,11 %	2038	32 942 \$	34 408 \$
Moins : tranche à court terme de la dette à long terme			(1 556)	(1 466)
			31 386 \$	32 942 \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

9. Dette à long terme (suite)

Les remboursements du capital sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2025	1 556	\$
2026	1 651	
2027	1 752	
2028	1 859	
2029	1 972	
Par la suite	24 152	
	32 942	\$

10. Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC, passifs soumis au plan et recouvrement lié à la procédure en vertu de la LACC

a) Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC

Le montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC (Note 2 b) et Note 3 j)) représente le montant dû au bassin de distribution établi conformément au plan. Le montant représente le total des produits pouvant atteindre 53 000 \$ attendus de la vente d'actifs à la Province de l'Ontario (Note 7), desquels sont soustraits les paiements effectués aux créanciers ayant des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la LACC et des réclamations d'indemnités de vacances totalisant 5 954 \$.

b) Passifs soumis au plan

À la suite de l'ordonnance initiale obtenue le 1^{er} février 2021 et des modifications ultérieures, le paiement de la dette exigible en date du 1^{er} février 2021 a été suspendu.

Le 31 mai 2021, la Cour a prononcé une ordonnance relative à la procédure de réclamation visant l'établissement et le règlement ou la détermination des réclamations. Le 17 août 2021, la Cour a prononcé une ordonnance définissant les procédures d'établissement et la méthode associée à la détermination des réclamations d'indemnités des employés. Conformément à l'ordonnance sur la procédure de réclamation, les créanciers devaient soumettre leurs réclamations au contrôleur.

Selon les modalités du plan, les créanciers ayant des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la LACC et des réclamations d'indemnités de vacances avaient droit à un paiement intégral de leurs réclamations dès la mise en œuvre du plan. Le paiement intégral de ces réclamations, dont le total s'élève à 5 954 \$, a été effectué en 2023.

Les obligations relatives aux biens et services fournis à l'Université après la date de dépôt du 1^{er} février 2021 sont acquittées dans le cours normal des activités, selon les modalités négociées. Ces passifs n'ont pas été inclus dans les passifs soumis au plan.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

10. Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC, passifs soumis au plan et recouvrement lié à la procédure en vertu de la LACC (suite)

b) Passifs soumis au plan (suite)

Le 28 novembre 2022, les passifs soumis au plan ont été décomptabilisés alors que les passifs ont été légalement acquittés et libérés dès la mise en œuvre du plan (Note 2 b)). Les montants pour 2022 étaient les suivants :

	Réévaluations des avantages sociaux futurs	Coûts de restructuration	Reclassement des passifs existants	Total
Créditeurs et charges à payer	- \$	6 076 \$	10 891 \$	16 967 \$
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	14 014	704	233	14 951
Coûts de compression du personnel et de cessation d'emploi	-	44 682	-	44 682
Emprunt à court terme	-	-	1 324	1 324
Dette à long terme	-	-	89 927	89 927
Obligation relative à la résiliation des swaps de taux d'intérêt	-	24 368	-	24 368
	14 014 \$	75 830 \$	102 375 \$	192 219 \$

c) Recouvrement lié à la procédure en vertu de la LACC

Le 28 novembre 2022, les passifs soumis au plan et les apports reportés antérieurs à la procédure en vertu de la LACC ont été décomptabilisés et les passifs ont été acquittés et libérés dès la mise en œuvre du plan (Note 2 b)), ce qui a donné lieu à un recouvrement dans l'état consolidé des résultats. L'Université a également comptabilisé un montant à verser dans le bassin de distribution (Note 10 a)) équivalent au total des produits attendus de la vente d'actifs à la Province de l'Ontario, qui peut atteindre 53 500 \$ (Note 7), desquels sont soustraits les paiements effectués aux créanciers ayant des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la LACC et des réclamations d'indemnités de vacances totalisant 5 954 \$.

Le rapprochement du recouvrement lié à la procédure en vertu de la LACC comptabilisé dans l'état consolidé des résultats s'établissait comme suit en 2023 :

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

10. Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC, passifs soumis au plan et recouvrement lié à la procédure en vertu de la LACC (suite)

c) Recouvrement lié à la procédure en vertu de la LACC (suite)

	2023
Passifs soumis au plan, au début de l'exercice	192 219 \$
Ajustements aux passifs soumis au plan	1 510
Décomptabilisation des apports reportés antérieurs à la procédure en vertu de la LACC	26 193
Paiements aux créanciers ayant des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la LACC et des réclamations d'indemnités de vacances	(5 954)
Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC	(47 546)
Recouvrement lié à la procédure en vertu de la LACC	166 422 \$

11. Apports reportés

(a) Apports reportés

Les apports reportés sont des apports grevés d'une affectation externe destinés à la recherche et à d'autres charges devant être engagées au cours d'exercices ultérieurs. La variation des apports reportés s'établit comme suit :

	2024	2023
Solde, au début de l'exercice	17 819 \$	40 607 \$
Plus : apports reçus au cours de l'exercice	13 392	19 100
Moins : montants comptabilisés à titre de produits	(13 076)	(15 695)
Moins : montants décomptabilisés conformément au plan (Note 2 b))	-	(26 193)
Solde, à la fin de l'exercice	18 135 \$	17 819 \$

Les apports reportés comptabilisés au cours de l'exercice pour tous les types de produits s'élevaient à 13 076 \$ (2023 – 15 695 \$). Ce montant comprend des produits de recherche de 6 951 \$ (2023 – 11 387 \$). Les charges correspondantes liées aux activités de recherche sont les suivantes : des salaires et charges sociales de 4 610 \$ (2023 – 7 394 \$), des charges de fonctionnement et de recherche de 1 826 \$ (2023 – 3 482 \$) et des bourses d'études de 515 \$ (2023 – 511 \$).

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

11. Apports reportés (*suite*)

(a) Apports reportés (*suite*)

Le 28 novembre 2022, les obligations associées aux apports différés antérieurs à la procédure en vertu de la LACC de 26 193 \$ ont été légalement acquittées et libérées dès la mise en œuvre du plan. Ces obligations ont été décomptabilisées à titre de passifs et un gain connexe a été comptabilisé dans l'état consolidé des résultats (Note 10 c)).

Les apports reportés se détaillent comme suit :

	2024	2023
Subventions de recherche	14 862 \$	13 183 \$
Autres subventions et contrats	2 648	4 184
Bourses d'études	625	452
Solde, à la fin de l'exercice	18 135 \$	17 819 \$

Depuis décembre 2020, l'Université détient des comptes bancaires distincts et des comptes destinés aux placements à court terme pour conserver les apports futurs grevés d'une affectation.

Le tableau ci-dessous détaille les soldes des apports reportés grevés d'une affectation détenus dans des comptes bancaires distincts :

	2024	2023
Montant d'apports reportés détenus dans des comptes bancaires distincts ou des comptes destinés aux placements à court terme		
Compte de subventions de recherche inutilisées	14 862 \$	13 183 \$
Compte de fonds affectés	2 439	1 978
Montant d'apports reportés non détenus dans des comptes bancaires distincts ou des comptes destinés aux placements à court terme	834	2 658
	18 135 \$	17 819 \$

Les soldes de trésorerie dans les comptes bancaires distincts et dans les comptes destinés aux placements à court terme sont transférés dans une période ultérieure à celle où sont engagées les charges liées aux apports reportés.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

11. Apports reportés (suite)

(b) Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent le montant inutilisé et non amorti des dons et subventions reçus pour l'achat d'immobilisations. La variation des apports reportés afférents aux immobilisations s'établit comme suit :

	2024	2023
Inutilisés :		
Solde, au début de l'exercice	4 105 \$	3 134 \$
Plus : apports reçus au cours de l'exercice	1 208	2 393
Moins : montants utilisés	(1 681)	(1 422)
Solde, à la fin de l'exercice	3 632	4 105
Non amortis :		
Solde, au début de l'exercice	116 216	120 390
Plus : apports utilisés au cours de l'exercice	1 681	1 422
Moins : montants amortis aux produits	(5 075)	(5 596)
Solde, à la fin de l'exercice	112 822	116 216
Total des montants inutilisés et non amortis des apports afférents aux immobilisations	116 454 \$	120 321 \$

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent un montant de 12 852 \$ (2023 – néant \$) lié à un bien destiné à la vente, soit le Centre pour la vitalité des lacs Vale et le centre du bassin hydrologique (Note 7 a)).

12. Dotations et produits financiers

Les dotations se composent des fonds grevés d'une affectation reçus par l'Université et des produits financiers cumulés qui n'ont pas fait l'objet d'une distribution. Les produits financiers tirés des placements à long terme afférents aux dotations sont utilisés conformément aux diverses fins établies par les donateurs. Afin de protéger la valeur des dotations au fil du temps et de permettre à l'Université de distribuer chaque année des produits financiers réguliers tirés de celles-ci, sans égard aux produits financiers gagnés au cours de l'exercice, l'objectif de placement des fonds de dotation consiste à dégager un taux de rendement atteignant au moins le total de l'effet de l'inflation, majoré des distributions et des coûts afférents au placement et à la gestion des fonds.

Seuls les produits financiers générés par les dotations peuvent être utilisés pour soutenir l'activité désignée pour chaque dotation. La distribution est conditionnelle à la disponibilité suffisante des produits réinvestis cumulés. Si les produits réinvestis cumulés sont inférieurs aux besoins en matière de distribution, un ajustement de la distribution est effectué de manière à ne pas avoir d'effet sur le solde du capital.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

12. Dotations et produits financiers (suite)

L'Université revoit son taux de distribution sur une base annuelle. En 2024, l'Université a approuvé une distribution allant jusqu'à 2,5 % (2023 – 2,5 %) de la juste valeur des placements de dotations, sous réserve de la disponibilité des produits financiers gagnés dans chaque compte de dotation. L'Université a également approuvé la distribution de montants non utilisés des exercices précédents. Le montant total réel distribué s'élevait à 977 \$ (2023 – 401 \$).

L'Université facture des frais d'administration à l'égard des produits financiers afin de recouvrer les coûts qu'elle engage lorsqu'elle s'acquitte de ses responsabilités de fiduciaire relativement au placement et à la gestion des fonds de dotation. Les frais d'administration sont comptabilisés dans les autres frais et produits de l'état consolidé des résultats. Au cours de l'exercice, l'Université a comptabilisé des frais d'administration de 475 \$ (2023 – 196 \$).

La variation de l'actif net grevé d'une affectation au titre des dotations s'établit comme suit :

	2024	2023
Solde, au début de l'exercice	47 510 \$	60 961 \$
Dotations	94	266
Augmentation (diminution) nette des dotations		
Produits financiers	3 714	1 357
Frais d'administration	(475)	(196)
Frais de gestion de placements	(252)	(226)
Produits financiers disponibles aux fins de distribution	(977)	(401)
	2 010	534
Transfert à l'École de médecine du Nord de l'Ontario	-	(14 251)
Solde, à la fin de l'exercice	49 614 \$	47 510 \$

Les placements à long terme reflètent les soldes des fonds affectés à la dotation. Les fonds d'actions, les titres à revenu fixe, les fonds de crédit structuré et les fonds de placements immobiliers sont évalués à leur valeur marchande.

Conformément aux modalités du plan (Note 2 b)), un montant de 14 251 \$ a été transféré à l'Université de l'École de médecine du Nord de l'Ontario le 28 novembre 2022, ce qui correspond à la valeur marchande des dotations cumulées et des produits financiers cumulés liés aux dotations attribuables aux dotations de l'Université de l'École de médecine du Nord de l'Ontario au moment de la mise en œuvre du plan.

En avril 2024, le conseil d'administration a approuvé des dépenses de 4 897 \$ (4 400 \$ provenant des dotations et 497 \$ des produits financiers réinvestis) prévues entre l'exercice 2024-2025 et l'exercice 2028-2029 pour des initiatives d'enseignement et de recherche à la demande du donateur (Note 15).

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

12. Dotations et produits financiers (suite)

Le solde des dotations se compose de ce qui suit :

	2024	2023
Dotations cumulées	36 442 \$	36 348 \$
Produits financiers cumulés réinvestis	13 172	11 162
	49 614 \$	47 510 \$

La répartition des produits financiers se présente comme suit :

	2024	2023
Gains non réalisés	2 219 \$	3 694 \$
Produits d'intérêts et dividendes	9 237	4 283
Pertes réalisées	(34)	(3 826)
	11 422	4 151
Gain de placement à long terme lié aux dotations	2 485	956
Gain de placement à court terme comptabilisé dans les autres frais et produits	8 937	3 195
	11 422 \$	4 151 \$

13. Investissements en immobilisations

Les investissements en immobilisations sont calculés comme suit :

	2024	2023
Immobilisations destinées à la vente	14 142 \$	- \$
Immobilisations	227 473	245 080
Moins : montants financés par :		
Apports reportés afférents aux immobilisations non amortis (Note 11 b))	(112 822)	(116 216)
	128 793 \$	128 864 \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

14. Actif net grevé d'affectations internes

	2024	2023
Activités auxiliaires	3 419 \$	- \$
Transformation (Note 19)	3 579	-
Autres projets et initiatives	3 144	-
Recherche des départements et des filiales	1 713	1 475
Projets d'investissement	1 513	-
	13 368 \$	1 475 \$

Le fonds grevé d'affectations internes nommé « Activités auxiliaires » a été créé à la fin de l'exercice et représente le montant excédentaire généré par les activités auxiliaires pendant 2023-2024. Au cours de l'exercice, l'Université a transféré 3 419 \$ (2023 – néant \$) des fonds non affectés vers ce fonds aux fins des projets auxiliaires.

Le fonds grevé d'affectations internes nommé « Transformation » a été créé à la fin de l'exercice. Il représente le solde du budget non utilisé en 2023-2024 qui sera reporté aux fins de la mise en œuvre du plan de transformation. Ce fonds servira à financer les dépenses liées aux projets de transformation des exercices ultérieurs (Note 19). L'Université a transféré 3 579 \$ (2023 – néant \$) des fonds non affectés vers ce fonds aux fins des projets de transformation.

Le fonds grevé d'affectations internes nommé « Autres projets et initiatives » a été créé à la fin de l'exercice. Il représente les fonds non utilisés pour les indemnités professionnelles, le financement d'entreprises en démarrage et diverses initiatives de services offerts aux étudiants, qui seront utilisés dans l'avenir. L'Université a transféré 3 144 \$ (2023 – néant \$) des fonds non affectés vers ce fonds aux fins du financement de ces initiatives.

Le fonds grevé d'affectations internes nommé « Projets d'investissement » a été créé à la fin de l'exercice et représente le financement prévu pour les projets d'investissement pluriannuels ainsi que les sommes non utilisées des budgets d'investissement qui seront utilisées au prochain exercice. Au cours de l'exercice, l'Université a transféré 1 513 \$ (2023 – néant \$) des fonds non affectés vers ce fonds aux fins des projets auxiliaires.

Le fonds grevé d'affectations internes nommé « Recherche des départements et des filiales » est destiné aux projets de MIRARCO et à d'autres projets de recherche. Au cours de l'exercice, l'Université a transféré des fonds non affectés vers ce fond un montant excédentaire de 238 \$ (2023 – 311 \$) aux fins des dépenses de recherche interne futures.

L'actif net grevé d'affectations internes est approuvé par résolution du conseil d'administration.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

15. Engagements et éventualités

- a) L'Université a accepté de participer à un échange réciproque de risques d'assurance en association avec quarante autres universités canadiennes. Cette coopérative de propre assureur comprend une entente contractuelle permettant aux universités membres de partager les risques d'assurance des biens et de la responsabilité civile.
- b) L'Université est partie à certaines questions d'ordre juridique et à certains litiges, et la conclusion de ceux-ci ne peut pas être déterminée à l'heure actuelle. Ces réclamations sont sujettes à une incertitude relative à la mesure. Le cas échéant, la perte découlant de la détermination des réclamations supplémentaires sera comptabilisée dans les périodes où elles seront réglées, et sont actuellement attribuées à son assureur.

Les réclamations existantes au début de la procédure en vertu de la *LACC*, qui étaient significatives, ont été examinées dans le cadre du traitement des réclamations. En 2022, l'Université a comptabilisé certaines de ces réclamations à titre de passifs soumis au plan à la Note 10, dans la mesure où elles ont été résolues ou réglées dans le cadre du traitement des réclamations. Certaines réclamations étaient sujettes à une incertitude de mesure. Conformément au plan, toutes les réclamations faites par les créanciers visés à l'Université ont été acquittées et libérées. Certaines réclamations ont été désignées comme des réclamations assurées dans le cadre du plan; dans ce cas, le recouvrement du demandeur se limite aux prestations d'assurance, s'il y a lieu, et non à un règlement de la part de l'Université.

- c) L'Université est l'employeur principal du régime de retraite (Note 6) qui comprenait auparavant les anciennes universités fédérées, le SNOLAB, le CEIM et MIRARCO. Depuis le 30 juin 2021, tous les employés actifs de l'Université Huntington ont cessé d'accumuler des prestations au titre du régime de retraite.

Les employés actifs de l'Université de Sudbury et de l'Université de Thorneloe qui continuent d'être employés après le 31 décembre 2021 deviendront des membres suspendus du régime de retraite. L'Université de Sudbury et l'Université Thorneloe continuent d'être des employeurs en vertu du régime de retraite à compter du 31 décembre 2021 et auront l'obligation continue de financer les prestations acquises par leurs employés et anciens employés en vertu du régime de retraite.

L'Université et ses syndicats ont convenu d'établir un comité mixte sur le régime de retraite ainsi que sur la politique de financement et de viabilité à long terme. Il a été établi que toute amélioration du régime de retraite serait conditionnelle au respect des niveaux de financement convenus.

- d) En vertu de la liste de conditions pour la vente d'actifs immobiliers à la Province de l'Ontario, l'Université et la Province de l'Ontario concluront des contrats de location distincts pour certains bâtiments et terrains vendus à la Province de l'Ontario.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

15. Engagements et éventualités (suite)

Dans les futurs nouveaux contrats de location entre la Province de l'Ontario (à titre de propriétaire) et l'Université (à titre de locataire), il devrait être indiqué que l'Université sera responsable de tous les frais de fonctionnement et autres frais relatifs aux locaux loués, lesquels seront payables sous forme de loyer supplémentaire.

- e) Au cours de l'exercice 2023-2024, le conseil des gouverneurs et le ministère des Collèges et Universités ont approuvé un projet de transformation s'échelonnant sur quatre années pour lequel un budget de 32 millions de dollars est prévu (Note 19). En 2023-2024, un montant de 3 622 \$ a été utilisé pour ce projet (2023 – néant \$).

En avril 2024, le conseil d'administration a approuvé des dépenses de 4 897 \$ (4 400 \$ provenant des dotations et 497 \$ des produits financiers réinvestis) prévues entre l'exercice 2024-2025 et l'exercice 2028-2029 pour des initiatives d'enseignement et de recherche à la demande du donateur (Note 15).

16. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	4 318 \$	(94) \$
Charges payées d'avance	749	(1 696)
Créditeurs et charges à payer	1 021	9 250
Indemnités de vacances accumulées	563	130
Produits reportés	(2 113)	3 628
Apports reportés	316	(22 788)
	4 854 \$	(11 570) \$

17. Autres frais et produits

Les autres frais et produits s'établissent comme suit :

	2024	2023
Frais d'administration	3 884 \$	4 028 \$
Produits financiers	8 937	3 195
Bourses d'études et autres apports affectés	1 428	2 201
Frais obligatoires	3 258	2 796
Étudiants parrainés	2 472	2 506
Frais de cours et autres frais	5 519	5 256
	25 498 \$	19 982 \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

18. Coûts de restructuration

Dans le cadre des initiatives de restructuration et de viabilité financière négociées avec les parties prenantes et approuvées par la Cour, l'Université a réduit ses offres de programmes universitaires, a renoncé aux ententes avec les universités fédérées, a éliminé ou réduit de façon importante les avantages sociaux des employés et a effectué une compression du corps professoral et des autres employés. Les coûts de restructuration suivants, liés au plan et à la procédure en vertu de la LACC, ont été comptabilisés dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 30 avril 2023. À partir de l'exercice 2023-2024, des charges d'intérêts découlant de la convention de prêt de sortie (Note 9) de 2 101 \$ sont comptabilisées dans les intérêts à l'état consolidé des résultats et des honoraires liés à la procédure en vertu de LACC de 368 \$ sont inclus dans les charges de fonctionnement et de recherche à l'état consolidé des résultats.

	2023
Coûts de compression du personnel et de cessation d'emploi	836 \$
Frais juridiques, honoraires du contrôleur, honoraires de consultation, charges financières et charges d'intérêts	
Frais juridiques	6 171
Honoraires du contrôleur	2 185
Honoraires de consultation	810
Charges financières et charges d'intérêts	1 106
	10 272
	11 108 \$

19. Transformation

Une étape clé de la procédure en vertu de la LACC a été franchie en octobre 2021 lorsque l'Université a annoncé avoir retenu les services de Nous Group pour réaliser un examen de ses activités et de sa gouvernance afin d'améliorer sa structure opérationnelle et son fonctionnement ainsi que la gouvernance de son conseil d'administration et de son sénat. Conformément à l'engagement de l'Université de mener un examen de manière indépendante, Nous Group a rendu ses comptes directement à l'agent en chef de la restructuration et à la contrôlease nommée par le tribunal tout au long du processus.

Le plan de mise en œuvre prévoyait que l'Université s'engage à mettre sur pied un groupe de consultation en transformation et élabore un plan détaillé pour réaliser la transformation et la restructuration de ses opérations, comme il est décrit dans le rapport sur la gouvernance et les activités. Ce groupe a pour but de communiquer l'avancement du plan de transformation de Deloitte, consultant en gestion de projets. Le coût du projet de transformation est évalué à 32 millions de dollars, qui seront dépensés sur quatre ans à partir de 2023-2024. Cette somme est comprise dans les prévisions financières quinquennales du ministère des Collèges et Universités.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

19. Transformation (*suite*)

Le plan de transformation a été élaboré en cent vingt jours et a reçu l'approbation du conseil des gouverneurs le 1^{er} novembre 2023, puis celle du Ministère.

20. Risques financiers

L'Université est exposée aux risques financiers suivants découlant de ses instruments financiers :

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit maximal auquel s'expose l'Université est représenté par la juste valeur de sa trésorerie, ses placements et ses débiteurs, comme ils sont présentés à l'état consolidé de la situation financière. La concentration du risque de crédit existe dans le cas où une portion importante du portefeuille est investie dans des titres qui présentent des caractéristiques ou des variations semblables relatives aux conditions économiques, politiques ou autres. L'Université, de concert avec son Comité des finances et ses conseillers en placement, surveille en permanence la santé financière de ses placements.

Elle évalue continuellement les débiteurs et inscrit les montants non recouvrables dans la provision pour créances douteuses, comme en fait état la Note 5.

(b) Risque de taux d'intérêt

L'Université a toujours été exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses placements portant intérêt, sa dette à long terme et ses contrats sur des dérivés de taux, comme ils sont présentés dans l'état consolidé des flux de trésorerie et les Notes 3 f) et 9. Conformément au plan, les obligations de l'Université liées au remboursement du capital et des intérêts de certaines réclamations relatives aux conventions de prêt antérieures à la procédure en vertu de la LACC ont été annulées.

Au 30 avril 2024, l'Université a une dette à long terme de 32 942 \$ (2023 – 34 408 \$) portant intérêt à taux fixe de 6,11 % auprès de la Province de l'Ontario. Elle est donc exposée au risque de taux d'intérêt (Note 9).

(c) Risque de change

L'Université estime qu'elle n'est pas exposée à un risque de change important découlant de ses instruments financiers.

(d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'Université ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. Les passifs comme les créditeurs et charges à payer, la dette à long terme et le montant à verser dans le bassin de distribution entraînent un risque de liquidité. L'Université gère ce risque en surveillant ses besoins de fonctionnement.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

20. Risques financiers (suite)

(e) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument fluctuent en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement ou à son émetteur, ou par des facteurs applicables à tous les instruments sur le marché. Pour gérer ce risque, l'Université applique une politique de placement approuvée par le Conseil des gouverneurs, laquelle fixe une composition cible par type de placement afin d'obtenir un rendement optimal, tout en ayant une tolérance raisonnable au risque. Les placements sont diversifiés en fonction des catégories de placement approuvées, des objectifs de rendement et de l'appétence au risque de l'Université. Les placements de l'Université sont gérés par des gestionnaires de placements externes et le Conseil surveille le rendement des placements.

21. Opérations entre apparentés

Les apparentés de l'Université sont les suivants :

(a) Le Centre d'excellence en innovation minière (« CEIM »)

Le CEIM a été créé le 23 avril 2007 pour faire progresser l'étude, la recherche et l'innovation. L'Université a versé un montant de 10 000 \$ reçu du gouvernement provincial pour mettre sur pied et financer le CEIM dès sa création.

Comme il est décrit dans la méthode de consolidation, les résultats financiers du CEIM ne sont pas inclus dans ces états financiers consolidés. Les opérations entre apparentés et les informations liées au CEIM sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie, comme suit :

	2024	2023
Recouvrements et charges sur les biens et services	1 289 \$	821 \$

Au 30 avril 2024, l'Université avait un montant de 99 \$ (2023 – 130 \$) à recevoir du CEIM et un montant de néant \$ (2023 – néant \$) à payer au CEIM.

(b) Associations étudiantes

L'Université détient un intérêt financier dans ses associations étudiantes, puisqu'elle perçoit des frais de scolarité en leur nom. Les opérations entre apparentés, sauf indication contraire, ont été réalisées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par l'Université et les apparentés.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

22. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 1^{er} mai 2024, la maison du recteur, dont la valeur comptable était de 22 \$, a été vendue. La vente a généré un produit net de 894 \$, soit un gain sur cession de 872 \$. Le produit net de 894 \$ a été versé dans le bassin de distribution (Note 10 a).

23. Permis d'études internationales

Le 22 janvier 2024, le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'un plafond de réception des demandes de permis d'études pendant deux ans, ce qui a donné lieu à une diminution d'environ 35 % des approbations de permis depuis 2023. Une importante partie des produits tirés des frais de scolarité de l'Université provient des étudiants internationaux, qui représentaient 17 % du corps étudiant en 2023-2024. Toutefois, la majeure partie des demandes internationales concernent le deuxième cycle de l'Université et ne sont donc pas visées par le plafond. Sur l'ensemble des inscriptions internationales, 76 % sont des étudiants des programmes de deuxième cycle. On s'attend à ce que le plafond pour 2025 soit déterminé vers la fin de 2024.

24. Informations comparatives

Certains soldes comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice courant.



Université **Laurentienne**
Laurentian University

935, chemin du lac Ramsey, Sudbury ON Canada P3E 2C6 1-800-461-4030 laurentienne.ca

